

# JOURNAL HISTORIQUE

ET

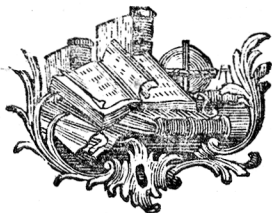
## LITTÉRAIRE.

15. DÉCEMBRE.

---

*Neque te ut miretur turba, labores,  
Contentus paucis lectoribus.* Hor. Sat. 10, l. 1.

---



*A MAESTRICHT,*

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-  
Libraire, sur le Vrythof.

*Et se trouve à LIEGE,*

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-  
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.







# JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

15. Décembre 1788.

---

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Histoire des découvertes & des voyages faits dans le nord, par M. I. R. Forster, mise en François, par M. Broussonet, avec trois cartes géographiques. A Paris, chez Cuchet; à Liege, chez Lemarié, 1788, 2 vol. in-8vo.*

CET ouvrage est très-supérieur à celui que M. Forster nous a donné autrefois dans le même genre \*. On y trouve des détails aussi curieux que savans touchant l'ancienne géographie & celle du moyen âge, ainsi que diverses particularités des navigations modernes. M. F. ne diffimule pas les obligations que nous avons aux anciens dans ce genre comme dans les autres, il convient qu'ils nous ont prévenus dans les découvertes même qui semblent avoir fait le plus

\* 15 Août 1779, p. 561.

d'honneur aux physiciens de ce siècle. C'est ainsi qu'on lit à la page 209 du 1<sup>er</sup> volume. » Il est digne d'attention que Marco-  
 » Polo ait remarqué il y a plusieurs siècles,  
 » la hauteur de ces parties intérieures de  
 » l'Asie ; & qu'il ait fait des observations  
 » très-exactes sur ces moutons sauvages que  
 » les anciens nommoient musimones, & les  
 » François & les Italiens mouffons, mus-  
 » floni ; animaux, dont les cornes sont si  
 » grandes au rapport de quelques écrivains  
 » modernes, que les corsaks, ou petits re-  
 » nards du désert peuvent se cacher de-  
 » dans. »

Dans le même endroit M. F., après avoir parlé de l'expérience du même Marco-Polo sur le feu dans les hautes régions du globe, ajoute. » C'est une vérité qui est due à  
 » M. de Luc, un des physiciens le plus exact  
 » de ce siècle, que le feu sur les hautes mon-  
 » tagnes de Savoye & de Suisse, brûle moins  
 » vivement, & que ses effets sont moins con-  
 » sidérables que sur les bords de la mer.  
 » Mais l'observation très-exacte de Marco-  
 » Polo est de 500 ans plus ancienne. »

On a beaucoup parlé des tentatives faites par les Danois, dans ces dernières années, pour découvrir un pays connu dans d'anciennes relations sous le nom de *Nouveau Groenland* \*. Ces tentatives ont été infructueuses, & elles ont dû l'être ; si ce pays est aujourd'hui connu & fréquenté sous un autre nom, si c'est, comme on le croit communément, la *Terre de Labrador*, ou *Terre-Neuve* (a). En jettant un coup d'œil sur la

\* 15 Déc.  
 1786, p.  
 596. —  
 S'il faut  
 dire le ou  
 la Groen-  
 land, 1  
 Janv. 1787,  
 p. 80.

(a) C'est ainsi qu'on s'est fausement persuadé que plusieurs régions & grandes îles avoient

carte polaire de M. Forster , & observant la maniere dont le Groenland est partagé par le canal ou bras de mer, nommé *Christians-Haab* ou *Haaf*, on se sent porté à croire que le Nouveau Groenland pourroit bien être la partie qui est au nord de ce canal. Quoi qu'il en soit, voici comme M. F. s'exprime sur l'époque de la découverte & la population de l'ancien Groenland. Après avoir examiné si ce pays ne fut connu qu'en 982, ou s'il l'étoit dès 834 (deux opinions appuyées sur de bonnes raisons), il continue de la sorte. „ Nous ne trouvons rien de „ postérieur à ces premières découvertes, „ si ce n'est que vers l'an 999, Leif, fils „ d'Eric - Raude, fit un voyage en Nor- „ wege, ou le roi Olaf Triggesson lui ayant „ persuadé de se faire chrétien & d'aller au „ Groenland pour travailler à la conversion „ de ses compatriotes, il y aborda en 1000, „ avec des prêtres chrétiens, & son père „ Eric avec plusieurs personnes, embrassa „ la religion chrétienne. — Environ 100 „ ans après ceci, la religion chrétienne s'é- „ toit étendue par tout le pays. On avoit „ bâti plus de douze églises & deux cou- „ vens sur la côte de l'est, & quatre sur „ la côte de l'ouest; plus de cent quatre- „ vingt-seize fermes s'étoient élevées avec „ leurs dépendances, les habitans se mul- „ tiplièrent à tel point, que Sok neveu de

---

disparu. Né les retrouvant plus sous les anciens noms, ni sous l'idée qu'on s'en étoit fait, on a cru qu'elles n'existoient plus. L'inexactitude des premiers navigateurs dans la détermination de la latitude & de la longitude a beaucoup contribué à ces fortes d'erreurs.

„ Leif, les ayant assemblés à Brettahüd, réfi-  
 „ dence ordinaire du juge ou Lagmann, ils  
 „ furent tous d'avis qu'ils pouvoient entre-  
 „ tenir un évêque de leurs propres biens ;  
 „ ce fut Eric qui fut envoyé en cette qua-  
 „ lité. Il est probable que cet évêque au  
 „ lieu d'aller au Groenland, alla au Win-  
 „ land dans le dessein de convertir les Nor-  
 „ mands qui étoient encore païens ; quoi-  
 „ qu'il en soit, on n'entendit plus parler  
 „ de lui. Un savant prêtre appelé *Arnold*  
 „ ayant été, à la priere des Groenlandois,  
 „ nommé leur évêque, par Sygür, roi de  
 „ Norwege, partit pour le Groenland,  
 „ après avoir été sacré par l'évêque de  
 „ Lunden en Schonen ; nous avons une  
 „ liste de dix-sept de ces évêques „. L'on  
 voit encore ici que c'est la religion qui  
 peuple, qui anime les régions abandonnées,  
 pour ainsi dire, par la nature, l'industrie &  
 la cupidité humaine. Voltaire a eu raison de  
 réfuter l'application du systême des climats  
 au christianisme, par l'identité de son esprit  
 & de ses effets dans les glaces du nord &  
 dans les sables brûlans du midi. Quelques  
 pages auparavant M. F. cite la bulle de  
 Grégoire IV, datée de l'an 834, touchant  
 la conversion de ces peuples hyperborés,  
 auxquels S. Ansgaire étoit envoyé comme  
 légat, ou plutôt comme apôtre : *circumquâ-  
 que gentibus Suenonum, sive Danorum, nec  
 non etiam Sclavorum aliarumque in aquilo-  
 nis partibus constitutarum.*

Le *Winland* dont il est parlé dans ce  
 passage de M. F. est vraisemblablement en-  
 core le Nouveau Groenland, & conséquem-  
 ment la terre de Labrador ou la Terre-Neuve.

ainsi que nous venons de le dire. C'est aussi le sentiment de M. Mallet dans l'*Histoire de Danemarck* dont il vient de donner une nouvelle édition (a). „ On ne fauroit douter, „ dit-il, que les Norwégiens de Groenland „ n'aient découvert le continent de l'Amé- „ rique, que le pays où ils se sont établis „ ne soit ou la Terre de Labrador ou Terre- „ Neuve, & que leur colonie n'y ait sub- „ sisté long-tems. Mais aussi c'est-là tout ce „ que nous en pouvons dire avec certitude. „ Tenter de marquer plus précisément le lieu „ de cet établissement, son étendue, & les „ vicissitudes qu'il a souffertes, ce seroit „ un travail entièrement inutile. Peut-être „ le tems ou le hafard nous en apprendront- „ ils un jour davantage. „

---

(a) *Histoire de Danemarck*, par M. P. H. Mallet ci-devant professeur royal à Coppenhague, professeur honoraire de l'académie de Geneve, 3<sup>me</sup> édition revue, corrigée & considérablement augmentée. A Geneve, chez Barde, 1788, 9 vol. in-12. avec une carte du nord. Prix 22 liv. 10 s. br. Nous avons du même auteur une *Histoire de Norwege* \*. Sa maniere n'a ni la chaleur, ni l'intérêt que les anciens mettoient dans ces sortes de productions; cependant son style est assez celui de l'histoire; il est clair, simple, naturel: l'auteur a de la gravité; & c'est beaucoup pour un historien qui écrit dans le 18<sup>me</sup>. siècle.



*Réflexions sur les immunités ecclésiastiques, considérées dans leurs rapports avec les maximes du droit public & l'intérêt national. Par M. C\*\*\*, avocat, & M. l'abbé de M\*\*\*. A Paris, chez Maradan; à Liege chez Lemarié & Demazeaux, 1788. 1 vol. in-8vo. de 161 p. prix 2 liv. 10. s.*

C'EST une pauvre politique que celle qui formant des projets contre le culte public, contre les droits & les prérogatives de ses ministres, croit toucher à un objet isolé, & ne voit pas que la secousse qu'elle lui donne, va donner une commotion funeste à l'état; qui ne comprend pas qu'en agitant un anneau de la chaîne d'or, suivant l'expression d'Homère, qui lie le ciel avec la terre, il met en mouvement tout ce qui remplit cet espace immense. C'est sous ce point de vue que deux écrivains zélés pour la chose publique, nous présentent la matière importante qu'ils ont entrepris de discuter. » La prospérité de l'état, l'autorité » la splendeur du trône, la pureté des mœurs » publiques, l'intérêt national, le bien de » l'humanité, la sainteté de la religion, » l'honneur du sacerdoce se réunissent de » concert pour réclamer l'exercice & la con- » servation des immunités ecclésiastiques. » Les privilèges & les droits du clergé sont » établis sur des titres antiques & sacrés, » ils prennent leur origine dans la loi di- » vine, les institutions humaines & dans la » loi nouvelle; ils ont été confirmés par

„ les conciles généraux & particuliers , les  
 „ ordonnances de nos rois , les arrêts des  
 „ parlemens & le consentement de la na-  
 „ tion ; leur exécution a été cimentée &  
 „ consolidée par les sermens des souverains ,  
 „ par des jugemens , des traités solemnels ,  
 „ & une possession qui se perd dans l'an-  
 „ tiquité des siècles ; vouloir aujourd'hui  
 „ révoquer les immunités ecclésiastiques ,  
 „ c'est détruire la sainteté de ces loix fon-  
 „ damentales destinées à protéger & défen-  
 „ dre la propriété publique , renverser les  
 „ formes constitutionnelles qui veillent sur  
 „ l'ordre politique & social , anéantir les  
 „ principes de la justice & de la bonne foi  
 „ pour y substituer les maximes dangereu-  
 „ ses d'une morale arbitraire , altérer cette  
 „ heureuse harmonie qui regne entre le sa-  
 „ cerdoce & l'empire , rompre les rapports  
 „ précieux qui , dans l'ordre politique &  
 „ religieux , doivent unir les peuples avec  
 „ les ministres de la religion ; cette subver-  
 „ sion contribueroit à étendre l'empire de  
 „ l'incrédulité & des passions , à multiplier  
 „ le nombre des malheureux , des pauvres  
 „ & des opprimés , à ôter à la tendre cha-  
 „ rité & à l'humanité bienfaisante les moyens  
 „ de les protéger & les secourir. „

Le portrait des auteurs de ces réformes  
 projetées contre l'église , suffiroit seul , pour  
 apprécier ce qui peut résulter de leurs spé-  
 culations ; & s'il est vrai qu'on connoît l'ar-  
 bre par le fruit , il est également sûr que  
 dès qu'on connoît l'arbre , l'on est à même  
 de prononcer sur le fruit qu'il produira.  
 „ Quels sont les détracteurs des immunités  
 „ ecclésiastiques ? Ce sont des philosophes

„ factieux & indépendans qui cherchent à  
 „ renverser l'autel, le trône & les loix, pour  
 „ établir sur leurs ruines une législation bi-  
 „ farre & un sacerdoce de caprice & d'er-  
 „ reur ; ce sont des écrivains qui, par crainte  
 „ ou par intérêt, consacrent lâchement leurs  
 „ talens & leurs lumières à flatter l'orgueil  
 „ & les passions des grands ; ce sont des  
 „ hommes tourmentés tour-à-tour par l'am-  
 „ bition & la cupidité, qui desirant de  
 „ grands événemens, & profitent des révo-  
 „ lutions publiques pour grossir leurs tré-  
 „ fors, & multiplier leurs rapines & leurs  
 „ déprédations, ce sont des égoïstes con-  
 „ centrés dans leur intérêt personnel, qui  
 „ sans patrie, sans cité, sans entrailles voient  
 „ avec un stoïcisme coupable les maux de  
 „ la société &c..... La contagion a fait des  
 „ plaies plus profondes, on attaque la re-  
 „ ligion, & on calomnie ses ministres ; en  
 „ combattant ces privilèges fondés sur des  
 „ loix libres & solennelles, ils voudroient  
 „ détruire le clergé, les maisons religieu-  
 „ ses, les cultes, les cérémonies de l'église,  
 „ pour y établir sur leurs ruines une reli-  
 „ gion qui flatte les passions & consacre les  
 „ vices. Ce système d'indépendance a bou-  
 „ leverlé toutes les têtes ; il a produit des  
 „ principes & des opinions contraires aux  
 „ maximes politiques des gouvernemens &  
 „ aux formes constitutives de la légilla-  
 „ tion. „

D'abord nos auteurs envisagent l'abolition des immunités comme contraire au droit général. Ils apprécient la secousse terrible que recevrait la chose publique dans tous ses rapports, si une fois elle étoit vic-



lée dans le premier & le plus impofant de  
 tous. „ Dans une fociété publique , il faut  
 „ un droit public deftiné à conferver &  
 „ protéger la propriété des citoyens ; fans  
 „ cette loi fondamentale , l'état eft dans l'a-  
 „ narchie & la confufion ; ce fyftême d'é-  
 „ galité fi abfurde & fi contradictoire avec  
 „ nos mœurs & nos institutions actuelles ,  
 „ tend à jeter le trouble & la confufion  
 „ parmi les membres de l'ordre focial ; il  
 „ invitera les citoyens à l'indépendance ,  
 „ à l'ufurpation ; & ces droits facrés & im-  
 „ prescriptibles de la propriété & de l'in-  
 „ duftrie , s'anéantiront au gré de la force  
 „ ou de l'artifice. L'exiftence du droit pu-  
 „ blic opere un nouvel ordre des chofes  
 „ plus naturel , plus jufté & plus utile ; elle  
 „ forme & fortifie ce lien qui unit le roi  
 „ à la nation , affure l'autorité du trône ,  
 „ la liberté publique , le pouvoir de la ma-  
 „ giftrature , l'énergie & la fainteté de la  
 „ loi , la propriété civile , & affermit ces  
 „ principes de juftice & de modération fur  
 „ lesquels repofent la fplendeur des empi-  
 „ res & le bonheur des nations. Il eft donc  
 „ de l'intérêt de l'état & du fouverain de  
 „ ne jamais porter atteinte à la pureté de  
 „ cette fage légiflation. „

Après ce coup d'œil fur le droit en gé-  
 néral , & l'immobilité de la légiflation qui  
 affure les propriétés , les deux auteurs inlif-  
 tent fur les titres antiques & facrés des pré-  
 rogatives & poffeffions de l'églife. „ L'ori-  
 „ gine des exemptions eccléfiatiques fe  
 „ perd dans l'obfcurité des fiecles ; les  
 „ loix des nations même barbares , le  
 „ code des empereurs , les loix de Conf-

„ tantin , les capitulaires , les décisions des  
 „ conciles , les ordonnances de nos rois ,  
 „ les actes des états-généraux , les arrêts  
 „ des parlemens les ont confirmées solem-  
 „ nellement. On a bien tenté dans des tems  
 „ d'anarchie & d'erreur de détruire cette  
 „ tige antique dont les rameaux salutaires  
 „ ombragent l'univers ; mais les efforts de  
 „ l'ignorance , de l'irréligion & des capri-  
 „ ces n'ont servi qu'à étendre ses branches  
 „ majestueuses destinées à donner un asyle  
 „ aux pauvres & aux malheureux contre  
 „ l'infortune , la misere & l'oppression. „

Je ne suivrai pas les auteurs dans des citations sans nombre , qui rassemblent les sentimens de toutes les nations & de tous les siècles , les autorités sacrées & profanes , les témoignages de l'ancienne & de la nouvelle loi , en faveur des immunités de l'église. Rien n'est plus vaste , plus frappant que ce tableau. Je remarquerai seulement que des héros même barbares crurent devoir à la gratitude & aux bienfaits qu'ils avoient reçu de l'église catholique , les droits & possessions qu'ils ont accordés à ses ministres. Nos auteurs appuient cette observation d'un passage du président Hénaut.  
 „ *Nous croyons* , dit cet historien , *que les*  
 „ *évêques & la religion ont beaucoup con-*  
 „ *tribué aux succès de Clovis. Les Gaulois*  
 „ *n'avoient ni loix , ni gouvernement ; les*  
 „ *empereurs d'Orient , qui en étoient les seuls*  
 „ *maîtres , laissoient ce peuple se gouverner*  
 „ *par les factions. Tout étoit dans l'anar-*  
 „ *chie , lorsque Clovis parut avec son ar-*  
 „ *mée ; le clergé favorisa ses conquêtes , lui*  
 „ *fit abandonner ses faux dieux , négocia*

„ son mariage avec Clotilde, princesse aussi  
 „ distinguée par l'élévation de son esprit,  
 „ que par sa prudence & sa piété : alors  
 „ le gouvernement féodal rendoit les grands  
 „ vassaux oppresseurs, multiplioit les serfs,  
 „ & outrageoit la dignité de l'homme. Le  
 „ clergé s'occupa à détruire l'autorité de ces  
 „ tyrans aristocrates, & se servit de la re-  
 „ ligion pour donner au peuple quelques lu-  
 „ mieres & quelques vertus ; voilà des bien-  
 „ faits qui méritent la justice du prince &  
 „ la reconnoissance de la nation. (a)

„ Clovis, parvenu à l'empire des Gau-  
 „ les, écrivit au clergé une lettre circulaire  
 „ conçue en ces termes : „ Le roi Clovis  
 „ aux saints évêques, les dignes successeurs

(a) Peut-être les avantages procurés par l'é-  
 glise aux nations barbares ne font-ils pas ici  
 présentés avec assez de force & d'étendue. On  
 peut dire que tout ce que la Gaule, l'Allemagne  
 & tout le Nord de l'Europe a de population,  
 de science, d'arts & de civilisation, il le doit  
 au christianisme. „ L'église Romaine (dit un  
 „ auteur qui avoit la plus odieuse ingratitude à  
 „ combattre), ce premier siege du monde ca-  
 „ tholique, ce grand centre & base de l'unité,  
 „ cette mere de tant de nations qu'elle a engen-  
 „ drées en Jesus-Christ; quel mal, quel outrage  
 „ vous a-t-elle fait ? Quel sujet d'aigreur & de  
 „ vengeance vous a-t-elle donné ? Ignorez-vous,  
 „ ingrats, que sans elle, la Germanie ne seroit  
 „ encore que le repaire de quelques hordes bar-  
 „ bares, que les ours & les aurocks habite-  
 „ roient encore les lieux où sont aujourd'hui  
 „ vos florissantes cités, que le sang humain cou-  
 „ leroit encore sur les autels dressés à des mon-  
 „ tres, là où le paisible agneau est immolé avec  
 „ une pompe sainte dans de magnifiques tem-  
 „ ples ? „

„ des apôtres : vous aurez appris au moins  
 „ par la renommée quels ont été les ordres  
 „ que nous avons donnés à nos trouves ,  
 „ quand elles étoient sur le point d'entrer  
 „ dans les provinces détenues par les Visi-  
 „ goths , & avec quelle exactitude nous les  
 „ avons fait observer , vous ne sauriez donc  
 „ ignorer que nous défendimes à notre mi-  
 „ lice de prendre rien de tout ce qui appar-  
 „ tenoit à votre église , & aux communau-  
 „ tés des vierges épouses de Jesus - Christ ,  
 „ & de toucher aux biens des veuves & des  
 „ clercs qui se sont dévoués au service des  
 „ autels , ni même aux biens de leurs en-  
 „ fans qui se sont retirés avec eux ; nous  
 „ ordonnâmes aussi dès-lors qu'il ne fût fait  
 „ aucune violence à ceux qui sont attachés  
 „ au service de quelque église , & que ces  
 „ personnes fussent remises en liberté si elles  
 „ étoient en captivité , lorsque l'évêque dio-  
 „ césain voudroit bien affirmer qu'elles au-  
 „ roient été tirées par force de l'enceinte de  
 „ l'église , & nous avons même octroyé dans  
 „ la suite aux personnes qualifiées d'être re-  
 „ mises en liberté , quand bien même ce se-  
 „ roit hors de l'enceinte des églises qu'elles  
 „ auroient été faites prisonnières de guerre ;  
 „ ainsi vous avez pu & vous pourrez récla-  
 „ mer les captifs laïcs faits prisonniers de  
 „ guerre contre le droit des gens , & nous  
 „ promettons de déférer aux lettres que vous  
 „ nous écrirez pour demander la liberté des  
 „ esclaves qui sont dans ce cas là , dès que  
 „ ces lettres nous seront remises , & que nous  
 „ aurons reconnu l'impression du cachet de  
 „ votre anneau pastoral ; vénérables évêques  
 „ & dignes successeurs des apôtres , je me  
 „ recommande à vos saintes prieres. „

Le portrait des princes qui ont dérogé aux immunités ecclésiastiques, & les excès qu'ils commirent dans les autres départemens de leur administration, prouvent assez que ce genre de violation ne peut tomber dans l'esprit d'un prince sage & juste. „ Clo-  
„ taire I<sup>er</sup>. Chilpéric, Clotaire II, confir-  
„ merent ces immunités; cependant Ebroin,  
„ maire du palais, sous les regnes de Thiery,  
„ forma le projet d'anéantir les privileges  
„ du clergé. L'histoire nous représente ce  
„ ministre comme un hypocrite & un tyran  
„ oppresseur; il fit périr Dagobert, & de-  
„ vint l'exécration de son siecle & de la  
„ nation. Sous son ministere de sang, les  
„ propriétés furent enlevées, les échaffands  
„ étoient toujours dressés pour immoler ses  
„ victimes; l'héritage du Seigneur devint  
„ la proie des brigands déprédateurs, & le  
„ sanctuaire fut profané par le scandale &  
„ l'impiété „ — Charles Martel n'est pas  
peint d'une maniere plus flatteuse. Peut-être  
pourroit-on l'excuser à un certain point, à  
raison des circonstances où il se trouvoit, des  
guerres qu'il eut à soutenir contre les Sarra-  
fins, & de la conduite des évêques qui par une  
ardeur inconsidérée, oubliant les fonctions  
pastorales pour repousser les barbares par les  
armes, se dépouillerent en quelque sorte eux-  
mêmes de la sanction sainte qui couvroit  
leurs personnes & leurs possessions: mais les  
auteurs ont raison de dire que par l'emploi  
des biens ecclésiastiques à des fins même lou-  
ables mais différentes de leur destination, les  
notions furent confonduës, les principes  
anéantis ou altérés, les bases de la politique  
& du gouvernement ébranlées.

Par un contraste qui forme un argument bien fort en faveur de l'église, les princes qui l'ont le plus favorisée, qui ont le plus religieusement respecté ses possessions & ses droits, ont été particulièrement recommandables par leurs lumières & leurs vertus. » Pépin & Carloman parvinrent par leur fageffe & leur fermeté à rétablir la paix dans l'état, la décence dans l'ordre sacerdotal, & la pureté dans la discipline ecclésiastique. Ces princes convoquèrent le concile de Germanie; il fut défendu au clergé séculier & régulier d'aller à la guerre, & de porter désormais les armes; on ordonna la restitution des biens de l'église; *fraudatas pecunias ecclesiarum ecclesiis restitimus & reddimus.....* Charlemagne, ce roi religieux, citoyen, philosophe, législateur, conquérant, donna à son règne cet éclat & cette grandeur qui étonnerent l'univers; au milieu de ses conquêtes & de ses triomphes, dans un siècle de barbarie & de meurtre, il fut, par la force de son génie, enchaîner les factions civiles, éviter les révolutions publiques, faire aimer, respecter son autorité, & rendre son peuple florissant & heureux; Charlemagne honora les ministres des autels en fixant des bornes à leur pouvoir, conserva les immunités ecclésiastiques & devint le défenseur de la religion & le bienfaiteur du clergé, en veillant sur la sévérité de la discipline des canons de l'église, & sur les mœurs de la tribu sacerdotale ».

» Charlemagne déclara dans ses capitulaires, que les biens de l'église sont les  
 », vœux

„ vœux des fideles, le patrimoine des pau-  
 „ vres ; il défendit à ses fucceffeurs d'y  
 „ toucher. Ces capitulaires se formoient  
 „ dans les affemblées générales de la na-  
 „ tion ; elles étoient composées des évê-  
 „ ques, des abbés, des ducs, des comtes,  
 „ & autres seigneurs du royaume. On y  
 „ régloit les affaires civiles & ecclésiasti-  
 „ ques. „ *Nous ordonnons*, dit ce prince,  
 „ *què tout ce qui a été réglé jusqu'ici par*  
 „ *nos prédécesseurs en faveur de l'église, soit*  
 „ *inviolablement observé ; nous prenons sous*  
 „ *notre protection toutes les personnes qui*  
 „ *sont consacrées à l'autel ; & nous défen-*  
 „ *dons sous les peines les plus graves de*  
 „ *donner atteinte à ses privilèges, étant trop*  
 „ *disposés d'ajouter aux marques de véné-*  
 „ *ration que nos prédécesseurs ont données*  
 „ *à l'église, pour permettre qu'il soit rien*  
 „ *retranché de ce qui a été accordé avant*  
 „ *nous* „ Charlemagne a recueilli & adopté  
 „ dans son code législatif les privilèges ac-  
 „ cordés au clergé par les empereurs, les  
 „ Saliens, les Ripuaires, les Bourguignons,  
 „ les Allemands, les Bavaois. Ce prince  
 „ veut que les biens consacrés à Dieu, &  
 „ destinés à l'entretien des ministres de la  
 „ religion, jouissent d'une entière & per-  
 „ pétuelle immunité ; il défend de les en-  
 „ vahir sous quelque prétexte que ce soit,  
 „ & d'y exercer aucune sorte de vexations ;  
 „ il punit les infraçteurs par une amende  
 „ ou composition, & ordonne aux prêtres  
 „ de les soumettre à la pénitence ecclésiasti-  
 „ que jusqu'à ce qu'ils aient satisfait au  
 „ jugement. Charlemagné compare les biens  
 „ de l'église aux biens du fisc ; il veut que  
 Tomé III. O o

„ les uns & les autres jouissent de la même  
 „ immunité, & il affranchit le domaine re-  
 „ ligieux de toute imposition. Ce prince,  
 „ instruit que quelques officiers de son fils  
 „ Pepin, roi d'Italie, troubloient les ec-  
 „ clésiastiques dans leurs privilèges, lui écri-  
 „ vit de faire cesser ce trouble, & de lais-  
 „ ser jouir en paix l'église & les personnes  
 „ attachées à son service, de leurs préro-  
 „ gatives, afin que Dieu bénisse son règne  
 „ & y attache une abondante récompense. „  
 „ On lit dans le livre des capitulaires;  
 „ chap. 407, ces maximes si souvent rap-  
 „ portées & adoptées dans les assemblées  
 „ de la nation : „ *Tout ce qui est offert à*  
 „ *Dieu est sans contredit consacré; non-seu-*  
 „ *lement ce qui est offert en sacrifice par*  
 „ *les prêtres sur l'autel, est une oblation*  
 „ *des fideles, mais généralement tout ce*  
 „ *qui est donné à l'église, soit meubles ou*  
 „ *immeubles, champs, bois, prés &c. Tout*  
 „ *est offert & consacré à Dieu, & mis en*  
 „ *la dépendance des prêtres, & comme Je-*  
 „ *sus-Christ & l'église, son épouse, ne font*  
 „ *qu'une même personne & qu'un même pos-*  
 „ *seur, le bien de l'église est le bien de*  
 „ *Jesus-Christ; ce qui est offert à l'église*  
 „ *est offert à Jesus-Christ; ce qui est en-*  
 „ *levé à l'église est enlevé à Jesus-Christ;*  
 „ *mais ceux qui enlèvent ce qui appartient à*  
 „ *Jesus-Christ, le roi des rois, le seigneur*  
 „ *des seigneurs, sont coupables de sacri-*  
 „ *lege* „. Voici comment s'exprimoit en  
 „ 803, la nation assemblée à Worms, dans  
 „ une requête présentée à Charlemagne pour  
 „ empêcher les évêques d'aller à la guerre.  
 „ *Ce n'est pas que nous voulions, sous ce*



„ prétexte, envahir les biens de l'église,  
 „ nous souhaiterions plutôt les pouvoir au-  
 „ gmenter. Nous savons que ce sont des biens  
 „ sacrés, les oblations des fidales & la  
 „ rançon des péchés; celui qui les enlève  
 „ est coupable d'un sacrilège dont il rendra  
 „ un compte rigoureux au tribunal de Dieu.  
 „ Charlemagne répondit à cette requête :  
 „ Nous savons que c'est l'usurpation des  
 „ biens de l'église, qui a occasionné la ruine  
 „ & la perte de plusieurs royaumes; les  
 „ rois ont été vaincus & détronés pour avoir  
 „ envahi les biens de l'église & les avoir  
 „ livrés à leurs soldats; nous défendons à  
 „ nos enfans & successeurs de rien faire de  
 „ pareil, de peur qu'un semblable malheur  
 „ ne leur arrive, ou qu'ils ne s'exposent à  
 „ la perte du royaume des cieux, ce qui  
 „ est bien plus à redouter que la perte d'un  
 „ royaume. „

Suivent les déclarations des différens mo-  
 narques François, qui de siècle en siècle  
 ont rendu hommage aux libertés & préroga-  
 tives du clergé, on voit les efforts que des  
 sectaires, de faux philosophes, d'avides  
 courtisans & de mauvais politiques ont faits  
 pour y donner atteinte; la manière pleine  
 de dignité dont le clergé s'est défendu;  
 & comment la piété & la justice des rois  
 a toujours décidé la chose en sa faveur.  
 Après quoi nos auteurs continuent de la  
 sorte. „ Les vérités que l'histoire atteste  
 „ ne sauroient varier au gré de l'inconstan-  
 „ ce, des opinions, des systèmes & des  
 „ caprices des hommes; que peuvent des  
 „ subtilités, des paradoxes & des déclama-  
 „ tions contre des faits qui sont assortis &

„ liés par une longue suite de siècles qui  
 „ leur a imprimé un caractère de force &  
 „ de vérité que l'intérêt, l'intrigue & le  
 „ pouvoir ne parviendront jamais à affoi-  
 „ blir & à détruire. C'est dans les monu-  
 „ mens historiques qu'il faut aller cher-  
 „ cher l'origine, l'antiquité, la sainteté &  
 „ les avantages des immunités ecclésiasti-  
 „ ques antérieures à la monarchie Françoi-  
 „ se, établies par Constantin & les conci-  
 „ les, confirmées, défendues & respectées  
 „ par Clovis & ses successeurs. Elles ont  
 „ été réunies à la constitution, au gou-  
 „ vernement, à la législation, à la société.  
 „ C'est donc ici véritablement une loi consti-  
 „ tutive qui tient à l'essence de la mo-  
 „ narchie, un pacte national, un contrat  
 „ synallagmatique, un droit transmis à nos  
 „ souverains, qui doit être conservé sans  
 „ mélange & sans altération. On ne peut  
 „ aujourd'hui détruire une loi constitutive  
 „ sans ébranler l'état, & anéantir l'ouvrage  
 „ de nos rois, qui ont confirmé les immu-  
 „ nités ecclésiastiques par des édits, des  
 „ déclarations, des lettres-patentes, des  
 „ arrêts, des ordonnances, des traités, des  
 „ contrats, des sermens & des promesses ;  
 „ on doit, au contraire, s'y rappeler, com-  
 „ me au principe de sa vigueur & de sa  
 „ prospérité ; les institutions primitives,  
 „ les usages antiques & solennels, sont les  
 „ fondemens & les pierres angulaires de l'é-  
 „ difice ; la main la plus habile ne peut  
 „ toucher sans causer l'ébranlement de toute  
 „ la masse. „

(Nous reviendrons encore sur cet ouvrage, si les  
 autres matières le permettent.)

*Hommages à la divinité; par James Fordice, ministre Anglois: traduit par J. B. V\*\*\*\*, avec cette épigraphe tirée de Thompson:*

Salut, ô source d'être! ame universelle du ciel & de la terre, présence effencielle! salut. Je me prosterne devant toi, mes pensées s'élèvent sans cesse vers toi.

A Paris, chez Volland; à Liege, chez Lemarié, 1787. Prix 1 liv. 4 fols.

LE premier hommage est inspiré par le *Spéctacle de la mer*; le second a pour objet le *Salut de l'homme*; un autre est consacré à la *Providence*; tous respirent les sentimens de religion & la plus saine morale. Nous en citerons quelques passages.

„ Pardonne, si voulant imiter l'harmonie céleste, j'ose y mêler mes chants imparfaits. N'estu pas aussi mon pere & mon Dieu, quoique je sois encore un habitant de la terre? Reçois mes hommages, reçois l'humble tribut de mon amour & de ma reconnoissance: toi qui m'as inspiré le goût de ces contemplations, toi qui as rendu mon cœur sensible à des raviffemens si doux! Mes réflexions sur ta majesté seront toujours accompagnées de la plus profonde vénération: je ne parlerai jamais de ton nom avec témérité & froideur: je ne serai jamais le spectateur oisif des grands & magnifiques objets qui manifestent tes perfections, & portent le sceau de ta gloire illimitée. Le respect dont ces objets ont rempli mon ame, augmentera par mes fréquentes réflexions sur une scene évidemment disposée pour frapper l'imagination, & pour remuer le cœur par un spectacle si imposant. Je tâcherai de soumettre mes passions au pouvoir de celui qui a dit à la mer: *Tu viendras jusqu'ici, mais tu n'iras pas plus loin: tes vagues orgueilleuses ne franchiront point ces bornes...* Que cette

voix irrésistible qui adoucit leur rage, étouffe dans mon sein les passions tumultueuses qui s'y élevent. ,,

„ S'il existoit quelqu'un qui doutât de ton pouvoir universel, c'est, sans doute, parce que l'orgueil aveugle sa raison, & que l'indifférence glace son cœur. Il préfère les ténèbres à la lumière... Ses intentions son corrompues... Quel homme sensible & vertueux n'aime pas à lire dans l'immense livre de la création ? à te suivre dans les voies magnifiques de la vérité, où tu fais marcher tes enfans pour les élever ensuite à la perfection ? Quel est l'homme, qui, connoissant la noblesse de son origine, ne trembleroit pas, s'il savoit que le monde fût abandonné d'un être créateur & conservateur ; s'il croyoit être le jouet d'un fort aveugle, ou l'esclave d'une nécessité fatale ?... O mon pere ! que deviendrois-je, moi foible & misérable créature, que deviendrois-je sans ta surveillance active ? Quel seroit mon appui, si je ne me reposois sur toi ; si la joie qui échauffe maintenant mon sein, s'éteignoit par l'idée que tu ne présides point à l'univers ton ouvrage ?... Où sont ces esprits forts, ces génies prétendus élevés, qui osent enfanter des systèmes aussi monstrueux & aussi détestables ; systèmes qui déshonorent la raison & dégradent l'humanité ? *Celui qui a formé l'oreille n'entendrait-il point ? Celui qui a formé l'œil ne verroit-il point ? Celui qui a dispensé l'entendement à l'homme, ne comprendrait-il point lui-même ?* ,,

Plal. 93.

„ Siecles écrits dans le livre fatal, écoutez-vous, jusqu'à ce que les desseins de la providence soient accomplis.... Alors le jour de la résurrection viendra : la mer livrera sa proie : la mort paroitra dépouillée de toute corruption. Heureux tems !... Tems que mon ame desire ardemment !... Puissé-je alors rencontrer dans la gloire éternelle, un frere chéri & long-tems l'objet de mes larmes, le soutien de sa famille, la consolation d'une mere défolée ; un frere qui forma ma jeunesse par l'exemple de ses vertus ; un frere hélas ! dont les vagues dévorantes me séparèrent au moment où j'allois le ferrer dans

mes bras. Il revenoit des climats lointains, & renroit dans son heureuse famille... Il étoit comblé d'honneurs, & possédoit sur-tout les trésors précieux de la science, de l'éloquence & de la sagesse... Mais tel fut l'arrêt de ta volonté. O Dieu! tes desseins sont impénétrables... Je les adore.... Les nuages & les ténèbres t'environnent: la justice & l'équité reposent sur ton trône... Cet homme inestimable fut affranchi de tous les maux à venir. Cette fin que l'ignorance stupide pourroit condamner, l'a peut-être délivré de mille désastres publics, de mille chagrins domestiques auxquels la triste humanité est exposée... Avec quelle allégresse le cercle radieux des Séraphins, & ses vénérables ancêtres accueillirent son ame brillante & belle!... Qu'il fut fortuné de mériter dès la fleur de l'âge les palmes de l'immortalité! avec quels transports, avec quelle joie nouvelle il se joignit à l'assemblée glorieuse des bienheureux, pour célébrer & bénir l'Eternel, leur pere commun!.,



*Eloge funebre de Messire Jean Marduel, docteur de Sorbonne & curé de S. Roch; prononcé dans l'église de cette paroisse, le 9 Novembre 1787; par M. l'abbé Michel, prêtre de la communauté, avocat en parlement, & membre de la société académique de Cherbourg. A Paris, chez Lottin de S. Germain, 1787. 24 pag. in-4to.*

**M.** Marduel, né à Lyon vers la fin du dernier siècle, curé de S. Roch depuis 1749, & mort en 1787, a mérité à toutes sortes de titres d'être mis au premier rang des curés de Paris dont on a dit depuis long-tems qu'il n'existoit pas de corps plus respectable \*. Nous avons rendu,

\* 15 Fév.  
1782, p.  
245.

- en annonçant sa mort, le tribut d'éloges dû à ce zélé & charitable pasteur. \* Mr. l'abbé Michel en consacrant, aujourd'hui à sa mémoire un discours éloquent, convient que le meilleur panégyrique qu'on puisse en faire, est une simple relation de sa vie & de ses bonnes œuvres. Il en rapporte les traits les plus touchans & les plus propres à inspirer l'admiration & le respect d'une classe d'hommes si importante dans l'église & dans l'état, sur le mérite de laquelle la froide & jalouse philosophie n'a pu retenir les aveux les plus formels & les plus flatteurs \*.
- \* 1 Oct. 1787, p. 329.
- „ Qu'est-ce qu'un pasteur de la capitale, dit notre orateur ? C'est un homme obligé, en quelque sorte, de maintenir l'ordre avec la seule autorité de la vertu ; c'est le protecteur des mœurs publiques, le défenseur de la veuve & de l'orphelin. Aimé & respecté de tous, il doit être l'ami des grands & le père des pauvres : fait pour veiller au bonheur de la société, pour réprimer les vices, & encourager les vertus, il rétablit la paix dans les familles, réunit les époux, rappelle le peuple à ses devoirs, & les riches à l'humanité. Que de larmes essuyent ses bienfaits ! Que de consolations il verse dans le sein des malheureux ! Que de grandes misères cachées sous de grands noms, fait découvrir & soulager sa bienfaisante sollicitude ! Approchez, infortunés de tous les états ; ne craignez plus de révéler votre déplorable secret. Le cœur d'un pasteur de la capitale n'est étranger à aucun genre de peines ; fixé sur un grand théâtre, environné de la
- \* 1 Oct. 1788, p. 235.

„ corruption, fans en être atteint ; témoin  
 „ du choc des intérêts & des passions hu-  
 „ maines, des révolutions subites de la  
 „ fortune, de la prodigieuse inégalité des  
 „ richesses accumulées sur quelques têtes ;  
 „ placé entre l'extrême luxe & l'extrême  
 „ indigence ; ébloui par l'or, & révolté par  
 „ la nudité, il a appris à connoître l'hom-  
 „ me & toutes ses miseres. Ne balancez pas  
 „ à ouvrir votre ame affligée à cet ange de  
 „ la terre ; il soulagera vos maux ou les  
 „ pleurera avec vous. Tels sont, messieurs,  
 „ les respectables pasteurs de la capitale,  
 „ & tel a été éminemment le vertueux curé  
 „ de S. Roch. „

Nous avons omis dans ce bel & intéres-  
 sant tableau, quelques tournures qui te-  
 noient du burlesque ou tout au moins du  
 langage des *Ridicules précieuses*, comme lors-  
 que M. Michel appelle un curé *un officier  
 de morale, un magistrat de conscience*. Di-  
 roit-on que de pareilles turlupinades peu-  
 vent échapper à un homme qui montre au-  
 tant de vrai talent que lui ? Nous ne dirons  
 rien de *l'immortel Francklin* que *l'Europe  
 entière admire & qui admiroit lui-même le  
 curé de S. Roch.* Peut-être que *l'Europe en-  
 tière* admire un peu trop, & peut-être en-  
 core que *l'immortel Francklin* n'est pas un  
*admirateur* à citer dans la chaire évangéli-  
 que, & peut-être enfin aura-t-on de la  
 peine à croire que *l'immortel Francklin* qui  
 demandoit si dévotement la bénédiction de  
 Voltaire pour lui & pour son fils, soit un  
*admirateur* compétent en fait de vertus sa-  
 cerdotales & pastorales.

*Le bonheur dans les campagnes. Nouvelle édition ; considérablement augmentée. A Paris, chez Royez, 1 vol. in-8vo. de 318 pag. Prix 4 liv.*

QUI peut douter que le bonheur se trouve plutôt dans les campagnes, que dans les villes ; parmi les bons & simples agriculteurs, plutôt que chez les grands & les riches citadins ? Si l'on pouvoit adopter l'erreur contraire, la seule lecture des Géorgiques de Virgile, & sur-tout la fin du second livre, suffiroit pour opérer une pleine conversion. Mais pour que le bonheur des agricoles soit complet, il faut qu'aux avantages d'une vie active, paisible & salubre, on joigne ceux de la religion, la vraie gardienne de l'innocence & des mœurs, le soutien des travaux, la consolatrice des âmes, & la grande ressource contre toutes les tribulations de cette vie. Vérité que l'auteur a profondément sentie, & qu'il exprime avec feu dès le premier chapitre qui a pour titre : *De la religion & des évêques*. C'est dans cette vue qu'il fait voir combien il est important de ne confier le ministère apostolique qu'à des hommes qui, par leur sagesse, leurs mœurs, leurs vertus, fassent aimer & respecter la religion dont ils sont les interprètes, dont ils sont chargés de distribuer & de faire goûter les dons inestimables. Après quoi il ajoute : „ Si le crédit, la protection, l'intrigue font les évêques, des pasteurs sans sollicitude verront bientôt se dissiper leur troupeau ; & le troupeau,



„ sans gardien , ne tardera pas à languir.  
 „ Cependant le peuple a le droit d'atten-  
 „ dre des soins de ses pontifes : quand ils  
 „ ne les lui donnent pas , ils le prient de  
 „ sa propriété la plus sacrée ; ils lui doi-  
 „ vent , dans tous les tems , leur présen-  
 „ ce , & par eux-mêmes & par leur cler-  
 „ gé , l'instruction ; ils lui doivent une  
 „ surveillance continuelle , qui préserve  
 „ ses mœurs , qui prévienne les maux  
 „ autant qu'il est possible , & les répare  
 „ quand il n'a pas été moyen de les em-  
 „ pêcher ; ils lui doivent des soulage-  
 „ mens efficaces dans ses besoins , des con-  
 „ solations puissantes dans ses peines , des  
 „ secours abondans & des sacrifices entiers  
 „ dans ses calamités ; ils lui doivent sur-  
 „ tout une conscience qui ne trompe pas  
 „ les pontifes eux-mêmes sur l'immense étendue  
 „ de leurs obligations ; cette conscience  
 „ qui guida toujours le respectable Belzun-  
 „ ce , & en fit l'ange des consolations , au  
 „ milieu des terribles ravages de la peste  
 „ de Marseille ; cette conscience qui rendit  
 „ Fénelon le meilleur , le plus tendre  
 „ des peres , pour tous les habitans du dio-  
 „ cese de Cambrai ; qui conduisit si sou-  
 „ vent dans les cabanes l'un des plus beaux  
 „ génies de la cour de Louis XIV , pour  
 „ n'y parler que le simple langage des ha-  
 „ maux ; cette conscience enfin qui inspi-  
 „ roit toutes les actions d'un prélat (M. d'Ap-  
 „ chon) , que Dijon regrettera sans cesse ,  
 „ & qu'Auch bénira toujours. „

On ajoute dans une note à la fin de ce  
 chapitre : „ La raison , avec moins de force ,  
 „ à la vérité , qui doit déterminer le sou-

,, verain à ne choisir pour évêque que les  
 ,, hommes les plus vertueux, doit aussi l'en-  
 ,, gager à n'accorder les abbayes qu'au mé-  
 ,, rite, & lui faire souhaiter que les ab-  
 ,, bés y résident. Je le répète : pour son  
 ,, propre intérêt, il ne peut trop multiplier  
 ,, les protecteurs des habitans de la cam-  
 ,, pagne. Un moyen sûr de leur en donner,  
 ,, est de faire vivre parmi eux les riches  
 ,, bénéficiers. Eloignés du faste des villes,  
 ,, ils seroient forcés de céder à la sensibi-  
 ,, lité, & de s'abandonner au désir d'écar-  
 ,, ter la misere de leur séjour. Alors cesse-  
 ,, roient ces plaintes trop ameres contre les  
 ,, richesses du clergé, mais peut-être bien  
 ,, fondées, si ces richesses sont détournées  
 ,, de leur destination véritable. ,,

---

*Le jardin Anglois, ou Variétés tant origina-  
 les que traduites; par feu M. le Tourneur :*  
*précédées d'une notice sur sa vie & ses ou-  
 vrages. A Paris, chez Leroy, 1788. 2 vol.  
 in-8vo.*

**C'**EST la variété & la bigarrure qui regne  
 dans cet ouvrage posthume de M. le  
 Tourneur, qui l'ont fait intituler *Jardin An-  
 glois*. Il est composé d'un si grand nombre  
 de morceaux, qu'on ne peut s'empêcher de  
 désirer que l'auteur par un choix un peu  
 plus sévère en eût diminué la multitude.  
 On y trouve des pieces d'un intérêt bien  
 foible, & quelquefois peu assorties à la gra-  
 vité du traducteur des *Nuits*.

**J**E viens de lire dans le *Journal de Paris* 1788, n. 330. le passage suivant. „ Un  
 „ étymologiste a proposé dans le *Mercur*  
 „ de France, d'exclure de la langue Fran-  
 „ çoise le mot *on*, parce que ce mot venoit,  
 „ disoit-il, d'*unus*, un. J'aimerois mieux le  
 „ faire venir d'*omnes*, tous; & alors nous  
 „ pourrions le garder en conscience. Long-  
 „ tems auparavant un inconnu s'étoit avisé  
 „ de le tirer du vieux François *hom*, homme.  
 „ Le dictionnaire de Nicot & celui de Bo-  
 „ rel nous prouvent que cet inconnu étoit  
 „ parvenu à faire secte. Vaugelas vint en-  
 „ suite qui adopta cette étymologie sans exa-  
 „ men. Thomas Corneille, Chapelain, Re-  
 „ gnier Desmarais, tous nos grammairiens  
 „ enfin, ont suivi Vaugelas à la file „  
 L'auteur de la lettre d'où ce passage est tiré,  
 semble mécontent de cette étymologie. En  
 réfléchissant sur son mécontentement, je me  
 suis rappelé que les Hongrois, les Polonois  
 & toutes les nations chez lesquelles la langue  
 Latine est en quelque sorte indigene, disent  
 formellement *homo*, là où nous plaçons la  
 particule *on*. Ainsi pour dire : *on a du*  
*dégoût*, *on ne s'y fait pas*, *on ne croit pas*  
*aisément &c*; ils disent *homo nauseat*,  
*homo non assuescit*, *homo non facile cre-*  
*dit &c*. Et selon la Syntaxe latine, aux mots  
*ferunt*, *dicunt &c*. (*on dit*, *on raconte &c*.)  
 c'est le mot *homines* qui est sous-entendu.  
 Enfin le mot Allemand *man* est exactement  
 le mot *homme*. On dit, on croit : *man sagt*,  
*man glaubt*. Il paroît donc que tout doute sur  
 l'étymologie d'*on* & de *l'on* doit disparaître.

**L**es fausses idées qu'on se fait de l'économie que les dissipateurs voudroient confondre avec l'avarice, & que les avares réclament comme l'égide qui doit les mettre à couvert de reproches, doivent faire accueillir des amis de la vérité & des notions justes, l'explication suivante qui vient d'être inférée dans un papier public.

L'économie est une vertu moins brillante qu'utile. Elle ne comporte pas des idées très-élevées, soit qu'on la pratique, soit qu'on en raisonne. Le seul mérite en ce genre est d'avoir des vues simples & saines.

L'avare la définit, l'art de dépenser le moins possible. Elle est pour l'homme intelligent & sage, l'art de tirer le meilleur parti de la dépense qu'il peut & doit faire.

L'économie bien entendue consiste à sacrifier avant tout, non à la vanité, mais à la décence. La vanité veut éclipser les conditions supérieures; la décence nous fait éviter de sortir de la nôtre, soit pour monter, soit pour descendre.

Qui veut être économe & ne fait pas l'être, ne se dérange gueres moins que celui qui ne l'est pas du tout. Le dérangement naît principalement de l'impuissance de résister à des fantaisies continuelles. Nos fantaisies sont toujours bien moins bornées que les moyens de les satisfaire. Il faut donc savoir choisir, raisonner ses goûts, subordonner l'un à l'autre, & différer souvent les jouissances dont nous serions le plus flattés. Qui ne sait se priver, n'aura jamais d'ordre; je pourrais ajouter: ne saura jamais jouir.

Dans toute espece de dépense il n'est permis de songer au superflu qu'après le nécessaire. Qui ne riroit de voir un homme acheter des tableaux, des pierreries, & laisser dépérir son château & ses fermes?

Des gens à plaindre sont ceux qui, par vanité ou même par bienfaisance, se sont cru obligés de

monter leur maison au-dessus de ce que permettent leurs moyens. Forcés de regretter leurs dépenses au moment qu'ils les font, ils ne peuvent partager les jouissances qu'ils donnent aux autres; & ne sentent au milieu de leur faste que les privations intérieures auxquelles il les condamne. Combien plus heureux est ce bon pere de famille qui conserve, par des mœurs antiques, une fortune héritée de ses ayeux, dans la maison duquel tout respire la simplicité, l'ordre & l'aïssance, dont les gens sont bien vêtus, dont les jeunes enfans ont l'air du bonheur, qui, dans ses ameublemens, préfère la propreté à la magnificence, la commodité à la mode, & qui, dans sa vieille argenterie, peut souvent offrir à ses convives une chair saine, plus abondante que recherchée!

Montesquieu a quelque-part observé que celui qui veut dépenser tout son revenu, se ruine. En voici les raisons: 1°. Il se met dans l'impuissance de pourvoir aux accidens imprévus: 2°. L'augmentation perpétuelle du prix des denrées, causée par l'augmentation perpétuelle du numéraire, rend plus pauvre d'année en année avec le même revenu, considération qui doit donner à penser aux rentiers: 3°. Qui fixe sa dépense au-dessous de son revenu, se donne les moyens d'être libéral, & il s'épargne, dans les détails économiques de sa maison, une inquiétude aussi pénible pour une ame noble qu'insupportable aux gens qui nous servent. Il faut supposer & savoir souffrir quelques abus. Qui veille ses gens de trop près, fera doublement trompé.

L'économie, qui ne paroît demander que du sens & de la prudence, peut être encore la vertu des ames nobles autant que l'avarice est le vice des petites ames. C'est l'économie qui, en restreignant nos besoins, nous enseigne la modération, &, mieux que les richesses, nous affranchit de la dépendance d'autrui. Des hommes avides & dérangés sont capables de tout faire & de tout souffrir, de trahir leur conscience dans les affaires publiques comme dans les affaires privées. C'est parmi eux qu'on trouve les joueurs, les intrigans, les ames viles, qui se dévouent

aux passions des gens en place. Les hommes perdus de dettes ont toujours été la lie des nations.

Les artistes, & en général les gens à talens, passent pour ne rien entendre à l'économie. Ce froid bon sens qui s'exerce sur de petites choses & à tous les instans, ne peut entrer dans ces têtes exaltées, dans ces ames de feu : aussi vous les voyez tantôt fortunés, tantôt misérables ; compatissans & généreux lorsqu'ils ont de l'argent, fioblement entraînés par les besoins de leurs amis, ils ne calculent point avec la froide cruauté du raisonnement leurs propres besoins à venir ; bien différens de ces hommes opulens dans les calculs desquels la pitié pour leurs semblables n'entra jamais.





## NOUVELLES POLITIQUES.

### TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 22 Octobre). Le Caimacan, ou lieutenant du grand-vifir, a été déposé, le 25 Septembre, au moment qu'il s'y attendoit le moins. C'est Mustapha-Bacha qui le remplace. Ce dernier étoit arrivé ici la veille fort secrètement. On fait qu'il a déjà rempli plusieurs postes importants, tels que celui de grand-trésorier & de Kiaja-Bey; ayant été élevé ensuite au rang de bacha à 3 queues, il avoit obtenu le commandement des Dardanelles, poste qu'il a occupé jusqu'à présent. — Quelques spéculateurs prétendent que la chute du Caimacan pourroit bien entraîner celle du grand-vifir, on accuse celui-ci de n'avoir pas poussé ses succès lors de la déroute des Autrichiens à Lugos, & d'être resté dans l'inaction lorsqu'une pleine victoire ne pouvoit être doutée. On prétend que les liaisons du Caimacan avec le ministre de France ont décidé cette conduite du grand-vifir.

Le baron de Heydenstam, envoyé de Suede près de la Porte, lui a donné avis du combat naval qui s'est livré, le 17 Juillet, entre les flottes Russe & Suédoise. Le Dragoman de S. H. étant venu le complimenter à cette occasion, lui remit de sa part une tabatiere d'or richement garnie de bril-

lans. Le lendemain, il eut une conférence avec les membres du Divan. On dit que les deux cours sont convenues de ne mettre bas les armes qu' d'un commun accord.

Le chevalier Nicolas Foscarini, nouvel ambassadeur de la république de Venise près de la Porte, est arrivé à Pera, après avoir été retardé par les vents l'espace de deux mois. — On fait ici les préparatifs les plus sérieux pour continuer la guerre. Il est très-certain que les Ulemas, ou chefs de la loi ont offert au grand-seigneur le surnom de *Gazy*, c'est-à-dire conquérant, & que sa hauteſſe a répondu qu'elle ne l'accepteroit que quand la Crimée seroit rentrée sous la domination de la Porte. — Le Reis-Effendi, ou premier secrétaire d'état de la Porte, est mort subitement d'une attaque d'apoplexie.

ALGER (le 29 Octobre). La frégate Française, commandée par le capitaine Blaichon, arriva ici de Toulon, le 28 Septembre, amenant M. Venture, premier-interprete du roi, envoyé par S. M. très-chrétienne, pōur terminer le différent survenu entre cette régence & la cour de Versailles, au sujet du corsaire coulé à fond par un vaisseau de guerre Napolitain sur les côtes de la Provence. Le dey se trouvant indisposé lors de l'arrivée de la frégate, Mrs. Venture & Blaichon ne furent admis à l'audience, que le 4 de ce mois. Ils n'ont pu obtenir un accommodement, qu'en promettant au dey tout le dédommagement qu'il demandoit de la perte de son corsaire; savoir une somme de 26 mille sequins pour 26 tant esclaves, que Turcs, qui ont été tués, & pour quelques petits dommages



reçus par les autres ; & que , pour l'indemniser de la perte du corsaire , la cour de France fera construire & amener ici un bâtiment de la longueur de 40 piques , avec ses agrès , munitions de guerre , &c. , comme en avoit été pourvu le bâtiment détruit.

## R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 10 Novembre). La cour vient d'annoncer la perte , qu'elle a faite du commandant de notre flotte. „ Le 26 „ Octobre (est-il dit dans la gazette officielle) , mourut à Revel , à bord de son vaisseau amiral , le *Ratistlaw* , l'amiral Samuel-Carlowisch-Greigh , premier gouverneur du port de Cronstadt , chevalier des ordres de St.-André , de St.-Alexandre-Newski , de St.-Georges de la seconde classe , de St.-Wlodimir de la première classe , & de Ste.-Anne , ayant succombé à une très-violente maladie. Sa perte est fort sensible pour le cœur humain de notre auguste souveraine ; & sa mémoire doit toujours rester chère à la nation.

La campagne paroît être terminée de tous côtés. Le prince Potemkin a essayé encore , le 3 Novembre , une furieuse canonnade contre Oczakow , mais sans aucun effet. Le maréchal de Romanzow s'est arrêté jusqu'ici près de Jassy pour observer l'armée du Chan des Tartares , mais sans qu'il ait pu , ou jugé à propos de faire aucune diversion en faveur de l'empereur. On croit généralement en Pologne , qu'il ira prendre ses quartiers d'hiver en Gallicie , attendu que les Polonois ne veulent point consentir qu'il les établisse dans leur pays. Non-seulement nos po-

litiques, mais sur-tout les beaux esprits qui avoient annoncé la prochaine destruction de l'empire Turc, pour faire regner dans ces barbares contrées la philosophie & les arts, sont déconcertés du peu de succès de nos armes. Un M. Volney, dont l'ouvrage avoit été accueilli dans cette capitale, avec des extases d'admiration, avoit prophétisé que Catherine II regneroit incessamment *sur Athènes, sur Palmire & sur Babylone* \*. (a).

\* 15 Juin  
1788, p.  
269. — I  
Sept. p.  
22.

\* *Ibid.* p.  
26. 27.

(a) Je n'ai garde de faire des vœux pour la conservation d'une race barbare qui a ravagé la terre, envahi l'empire des chrétiens de toutes parts, subrogé l'ignorance & la superstition aux lumières de la foi. Mais je blâme l'inconséquence des gens qui déclament contre nos ayeux pour avoir tâché de repousser des hordes féroces dans le tems qu'elles dévastoient tout, & qui aujourd'hui veulent armer l'Europe pour égorgier leurs paisibles descendans. Sans répéter ce que j'ai dit ailleurs sur ce sujet \*, je transcrirai un passage que j'ai lu depuis peu dans un ouvrage où regne souvent la bonne critique. „ Lorsque les Sarra-  
„ fins semoient la terreur dans l'Europe & l'Asie,  
„ mettoient tout à feu & à sang, faisoient pé-  
„ rir, dans les plus affreux supplices, tous ceux  
„ qui n'abjuroient pas leur sainte religion; c'é-  
„ toit un crime, si l'on en croit la philosophie  
„ moderne, d'essayer de ravir à ces barbares  
„ oppresseurs, les saints lieux qu'ils avoient usur-  
„ pés; c'étoit un crime, de voler à la défense  
„ des chrétiens qui gémissaient dans les fers;  
„ c'étoit un crime de veiller à la défense de l'Eu-  
„ rope, en transportant le théâtre de la guerre  
„ dans le séjour des barbares qui la menaçoient;  
„ vous connoissez les éloquentes & vives déclara-  
„ tions de nos philosophes contre ces pieuses  
„ expéditions, si justes dans leurs motifs, quoi-  
„ que le succès en ait été si malheureux. Au-  
„ jourd'hui les principes de la philosophie sont

## P O L O G N E.

VARSOVIE (le 24 Novembre). La séance, que la diete a tenue avant le 16, s'est oc-

---

„ tout différens. Maintenant que les Turcs hu-  
 „ manisés & policés, fideles observateurs des con-  
 „ vention, ne cherchent qu'à faire des alliances  
 „ & des traités de commerce & d'amitié avec les  
 „ autres peuples ; aujourd'hui qu'ils connoissent  
 „ les droits, qu'ils pratiquent les devoirs de l'hu-  
 „ manité, il s'éleve de toutes parts un cri de  
 „ guerre contre les Ottomans : qu'ils périssent,  
 „ s'écrie-t-on de tous côtés, ces barbares qui ont  
 „ profané les augustes monumens des arts & des  
 „ sciences ; que la patrie des Sophocle, des Euri-  
 „ pide, des Thucidide, des Platon, des Phidias,  
 „ des Praxitéles soit rendue à des peuples éclairés  
 „ qui sauront imiter ces divins modeles. Que le  
 „ système politique de l'Europe soit renversé ; que  
 „ l'Asie & l'Europe soient en proie aux fureurs  
 „ de la guerre ; que l'Archipel & le Bosphore  
 „ soient couverts de sang & de cadavres ; qu'im-  
 „ porte à la philosophie, aux académies, pourvu  
 „ que leurs noms, jusqu'ici célébrés seulement  
 „ dans les climats glacés de la Sibérie, soient  
 „ connus dans le séjour qui vit naître les Ho-  
 „ mere & les Pindare. Le berceau de la reli-  
 „ gion ne devoit pas être enlevé à ses injustes  
 „ profanateurs. Mais, à quelque prix que ce soit,  
 „ la patrie des arts doit être ravie à ses légi-  
 „ times possesseurs. L'intérêt de l'humanité souf-  
 „ frante ne devoit pas émouvoir des chrétiens ;  
 „ mais tout doit céder aux intérêts de la philo-  
 „ sophie ; & l'amour du Grec justifiera ce qui  
 „ étoit un crime, quand la religion & l'humani-  
 „ té en étoient les mobiles. „

„ Vous sentez que je ne prétends pas ici ju-  
 „ ger les droits des puissances belligérantes, qui,  
 „ sans doute, ont ou croient avoir de justes mo-  
 „ tifs d'envahir la Turquie. Je veux seulement  
 „ faire sentir le ridicule & la contradiction de  
 „ ces faux philosophes qui, par un faux zele pour

cupée d'un objet de la première importance : il s'agissoit de la réponse à faire au mémoire, que le comte de Stackelberg, ambassadeur de Russie, avoit présenté le 5 de ce mois : en même tems il fut question de nouvelles démarches près de ce ministre, pour effectuer que les troupes Russes évacuassent entièrement le territoire de la république. Le maréchal de la confédération de la couronne voulut mettre préalablement sur le tapis la matière, traitée la veille, pour régler la commission de guerre, dont l'établissement avoit été résolu le 3 Novembre : mais un grand nombre de nonces insistèrent avec force qu'on terminât les délibérations sur les deux notes à remettre à M. de Stackelberg. Il y en eut, qui s'exprimèrent très-fortement à cette occasion, nommément M. Czacki, nonce de Czernichow : Il rappella des événemens déjà anciens, tels que l'enlèvement de plusieurs sénateurs & nobles Polonois, fait par ordre de la Russie ; le partage des possessions de la république, concerté & exécuté de l'aveu & avec le concours de la même puissance, &c. enfin il fit la censure de la dernière note de son ambassadeur \*, qui paroissoit conçue en termes peu convenables envers les représentans d'une nation indépendante. Cependant d'autres, quoique s'énonçant dans les mêmes principes, remarquèrent qu'on ne devoit point se laisser entraîner à la passion,

\* Dern.  
Journ. P.  
516.

---

„ les beaux-arts dont ils font les fléaux, se font  
 „ aujourd'hui les apôtres d'une croisade, dont  
 „ ils se font montrés censeurs si amers, quand  
 „ la religion y entroit pour quelque chose. „

mais dresser au contraire la réponse à faire à l'ambassadeur Russe dans les termes les plus décens & les plus modérés. Effectivement, l'on a suivi ce conseil, que donna particulièrement M. Szembeck, évêque de Plocko : & l'une & l'autre des deux notes, dont les projets furent lus par le secrétaire de la diète & agréés, ne renferment rien, qu'on puisse dire s'écarter de la décence, quoiqu'on y remarque le changement le plus sensible dans le ton, dont la Pologne avoit ci-devant coutume de se servir à l'égard de la Russie. Voici celle, qui concerne la sortie des troupes impériales du territoire de la république : elle a été projetée par le prince Czartoryski, nonce de Volhynie, l'un des principaux chefs du parti, qui, en se déclarant contre l'influence Russe, se dit appuyé par la cour de Berlin.

Les souffignés, par ordre des sérénissimes états assemblés, ont l'honneur de remettre la présente note à M. le comte de Stackelberg, ambassadeur de S. M. l'impératrice de toutes les Russies, & de prier son auguste souveraine de donner une nouvelle preuve de l'intérêt, qu'elle a bien voulu toujours prendre à ce pays, en donnant ordre à ses troupes de l'évacuer. Les susdits sérénissimes états se flattent, que S. M. Imp. vaudra bien, avec sa bonté ordinaire, entrer dans leurs raisons, & sentira elle-même, qu'une si grande armée, telle disciplinée qu'elle soit, ne peut-être qu'onéreuse au pays, & que son séjour d'ailleurs pourroit fournir une raison plausible à la cour Ottomane d'y faire aussi entrer ses troupes, & d'y établir même le théâtre de la guerre, chose, qui occasionneroit inmanquablement sa ruine. La magnanimité & les sentimens d'humanité de S. M. impériale, reconnus généralement de toute l'Europe, ne permettent pas de douter qu'elle ne se fasse un plaisir de saisir cette occa-

sion pour prouver à la nation Polonoise que ceux qui ont recours à sa justice sont toujours sûrs du succès : elle peut en même tems être assurée d'acquérir par-là des droits sur la reconnoissance de toute la nation, dont les sentimens de vénération lui sont déjà connus.

La seconde note n'est pas moins précise & pressante : elle répond aux articles de la note de M. de Stackelberg, de la maniere qui suit :

„ Ladite note dont la lecture a été faite aux états assemblés le 6 Novembre, paroît renfermer trois points distincts : 1<sup>o</sup>. L'objection d'une infraction faite à la constitution de 1776 ; 2<sup>o</sup>. La supposition de différens projets, tendant à la subversion totale du gouvernement de la république ; 3<sup>o</sup>. Une déclaration pressante de s'opposer au moindre changement à la constitution de 1776. Chacun de ces articles a fixé l'attention & amené la réponse des états assemblés. „

*Quant au 1er. article :* „ Si l'objection d'une infraction faite par les états de la république à la constitution de 1776, (constitution entièrement étrangère à l'acte de garantie de 1775) est fondée sur la détermination prise par la république de rétablir la commission militaire, les états assemblés font observer que la diete, de même que tout pouvoir législatif indépendant dans sa souveraineté, en faisant de nouvelles loix, en rétablissant ou abrogeant les anciennes, ne peut jamais être dans le cas de les enfreindre. L'expression d'infraction des loix nationales, inapplicable à la diete, qui par sa nature est au-dessus de la loi, ne peut convenir qu'à ceux, qui soumis à elle, osent lui désobéir. „

*Quant au 2. article :* „ L'inquiétude témoignée sur l'idée d'une subversion totale du gouvernement de la république, suppose des projets, contenant ces vues, agités devant les états assemblés. Rien ne peut davantage rassurer contre cette inquiétude, que la notion que nul projet ne peut être considéré comme tel, sans avoir été lu & pris en délibération aux séances de la diete, &

qu'aucun projet de cette nature & sous cette forme n'est parvenu aux états assemblés : que si l'inquiétude annoncée pourroit provenir de l'opinion générale dans la nation sur une diète permanente, l'essence du gouvernement Polonois, libre, indépendant, consistant dans la réunion des trois états, rend cette opinion générale exempte de tout reproche de subversion totale du gouvernement; puisque la durée du tems employé à la tenue des diètes, seroit le seul objet d'innovation. „

*Quant au 3me. article :* „ Si quelques changemens dans la constitution devenoient nécessaires au bien du gouvernement, les états assemblés ayant toujours la plus haute opinion de la magnanimité & des sentimens d'affection de S. M. I., sont d'avance convaincus, que cette auguste souveraine envisageroit avec une nouvelle satisfaction la plus parfaite existence de la république. Dans cette persuasion la voie des négociations avec S. M. I. ainsi qu'avec les cours voisines paroît aux états de la république le plus sûr moyen de parvenir à ce but. Les expressions inespérées de la note ont excité la sensibilité de la nation. Tous les souhaits éloignent l'idée que S. M. I. veuille renoncer un jour à l'amitié qu'elle lui a vouée. Si ce jour pouvoit arriver, il seroit pour la république celui d'une affliction générale. „

La souscription pour l'achat des armes, monte déjà à la valeur de huit cens mille florins Polonois, dont une partie a été payée en nature, en hommes armés, & en munitions de guerre. Parmi ceux qui ont souscrit de cette maniere, on peut citer Mr. le comte Malachowski, maréchal de la diète, qui donne 12 canons, Mr. Hulewicz, nonce de Wolhinie, qui a offert un escadron composé de 25 gentilhommes du même nom que lui, ayant chacun deux Pocztowys, ou servans d'armes tous montés, armés & équipés.

Dans les dernières séances de la diète l'on s'est occupé de la formation du nouveau conseil de guerre ; mais on a résolu peu de choses , parce que la discussion de cet objet a continuellement été interrompue par d'autres questions , & sur-tout par celle de l'établissement d'une diète permanente. En général les affaires se brouillent plus que jamais ; il est certain que l'impératrice a refusé la médiation des cours de Berlin , de Londres & de la Haye , tant pour les affaires de Pologne , que pour ses différens avec la Suede ; il est certain aussi qu'aussi-tôt cette nouvelle reçue à Berlin , il s'est tenu un long conseil de guerre , à la suite duquel des ordres de se tenir prêts à marcher ont été envoyés aux généraux & aux troupes. On ajoute qu'un corps de 20 mille Prussiens s'est déjà montré sur les frontières de Livonie ; que le ministre de Prusse a remis le 19 , une nouvelle note de sa cour à l'un & l'autre maréchal de la diète ; que le prince Potemkin est entré en Pologne , mais dans les biens qu'il y possède , avec 4000 hommes de cavalerie ; enfin que l'ambassadeur Russe à Varsovie se propose de quitter dans peu cette résidence , sans prendre congé. — Ces troubles ont influé si sensiblement sur la santé du roi de Pologne , que ce monarque est tombé dangereusement malade , de sorte que la séance de la diète du 19 , n'a pu avoir lieu. Ce seroit bien une autre occasion de troubles , si ce prince venoit à mourir.

#### E S P A G N E.

MADRID (le 23 *Novembre*) : Notre cour est plongée successivement dans le deuil &



les alarmes. La mort de madame l'Infante Marie-Anne-Victoire a été bientôt suivie de celle de l'Infant don Charles-Joseph, dont elle étoit accouchée peu auparavant. A présent nous sommes de nouveau dans la crainte & l'inquiétude. L'Infant don Gabriel, qui a soigné sa jeune épouse jusqu'aux derniers instans, est attaqué lui-même de la maladie, qui l'a conduit au tombeau. Les nouvelles, qu'on en reçoit, portent que l'éruption s'étoit faite avec régularité, quoique la petite-vérole fut fort abondante, & qu'elle parût même être d'une espèce confluente. Le roi & les Infants & Infantes ont quitté le palais de St. Laurent par précaution & sont revenus le 14 au Pardo en cette capitale.

Le 10 au matin s'est faite la translation du corps de l'Infant D. Charles-Joseph, du château royal de St. Laurent à l'église du couvent royal avec les cérémonies d'usage en pareils cas, & l'office étant fini, on porta le corps au Panthéon (a). Dans la soirée du jour

---

(a) Ainsi nommé parce qu'il fut construit sur le modèle du *Panthéon* de Rome, comme l'église de l'Escorial le fut sur celui de St. Pierre. C'est de tous les mausolées des rois, le plus imposant, le plus magnifique. L'emplacement, l'architecture, la richesse, le goût, les assortimens, les inscriptions, tout conspire à ravir le spectateur, à le pénétrer en même tems d'une philosophie sombre & foncièrement chrétienne, plus efficace que toutes les leçons, & plus attachante pour des esprits vrais que tous les spectacles du monde \*. Charles-Quint en donna le dessein, mais Philippe II, trouvant qu'il ne répondoit pas à la magnificence de l'Escorial qu'il venoit de bâtir, en fit faire un autre, que Philippe III exécuta; Philippe IV mit la dernière main à cet

\* Réfl. sur les tombeaux des rois, 15 Septembre 1788, p. 207.

précédent, ce corps étant dans une salle du palais, attendu que S. Exc. Made. la marquise de Chasteler, comtesse douairiere de Baillencourt, gouvernante des Infans, à qui il appartenoit de remettre le corps du feu prince au vicomte d'Améria, premier écuyer de feu l'Infante dona Maria Anna-Victoria, & grand-maitre de la maison de S. M. étant de quartier en celle de la même princesse, & nommé pour diriger l'enterrement, n'a pu absolument faire ce devoir, étant attaquée de la même maladie dont le jeune Infant est mort; ce fut Son Exc. Mde. la duchesse douairiere de Grenade d'Ega qui suppléa à l'empêchement de la marquise de Chasteler.

On ne peut qu'admirer l'habileté de Mr.

ouvrage unique. La grille qui en ferme l'entrée, n'en est pas la piece la moins remarquable. Les armes d'Espagne qui la couronnent, & dont les émaux ou couleurs héraldiques sont exprimés par autant de pierres précieuses, sont d'un prix inestimable. On lit immédiatement au-dessous, l'inscription suivante :

LOCUS SACER MORTALITATIS EXUVIIS  
 CATHOLICORUM REGUM,  
 A RESTAURATORE VITÆ,  
 CUJUS ARÆ MAXIMÆ  
 AUSTRIACÆ PIETATE SUBJACENT,  
 OPTATAM DIEM EXPECTANTIUM.  
 QUAM POSTHUMAM SEDEM SIBI ET SUIS  
 CAROLUS, CÆSARUM MAX., IN VOTIS HABUIT;  
 PHILIPPUS II, REGUM PRUDENTISS., ELEGIT;  
 PHILIPPUS III, VERÈ PIUS, INCHOAVIT;  
 PHILIPPUS IIII  
 CLEMENTIÆ, CONSTANTIÆ, RELIGIONE MAGNUS,  
 AUXIT, ORNAVIT, ABSOLVIT.  
 ANNO DOM. M. DC. LIIII.

Eden dans ses négociations. Ce ministre Anglois se montre supérieur à tous les obstacles que peut lui opposer la politique ; ayant échoué dans les démarches qu'il a faites pour conclure avec nous un traité de commerce, il a proposé des arrangemens pour terminer toutes les disputes qui pourroient s'élever entre les deux puissances, *au sujet du commerce & de la navigation*. Cette seconde négociation qui remplira tout le but que le négociateur s'est proposé dans la première, est, dit-on, fort avancée.

### S U E D E.

STOCKHOLM, (le 29 Novembre). L'on voit ici des avis de Bohus-Lehn, suivant lesquels l'entrée des troupes Danoises, auxiliaires de la Russie, dans cette province, n'a rien eu de la terreur & de la confusion, qui accompagnent l'entrée de troupes étrangères dans un pays : ce sembloit plutôt être une visite d'amis & d'alliés. Lorsque le prince-royal de Danemarck arriva le 8 Octobre à Kongelf, accompagné des deux princes de Hesse, ils furent reçus par une députation du clergé & du magistrat, qui les haranguerent, & ensuite complimentés par les dames les plus qualifiées du pays, auxquelles il fut donné le lendemain un bal par les officiers. Le 10 leurs alt. R. & sér. dînèrent chez le colonel de Tranefeld, à la terre duquel ils se rendirent avec leur suite sous une escorte de Hussars. — La levée d'une assez forte contribution est le seul acte d'hostilité, qui ait marqué le séjour des troupes de Norwege sur le territoire de Suede; mais le roi a dé-

claré que la somme de 50 mille écus, exigée des habitans d'Uddewalla, ne tomberoit pas à la charge de cette ville, & que S. M. la prenoit pour son compte, ainsi que de faire remettre incessamment en liberté les otages, qui en avoient été emmenés. Au reste l'intervention des cours de Berlin & de Londres a non-seulement influé de la maniere la plus avantageuse sur les entreprises, qui paroissent concertées contre la Suede par les deux autres cours du Nord; mais elle a aussi opéré efficacement pour maintenir dans l'intérieur du royaume la constitution actuelle du gouvernement. Déjà la fermentation y avoit sensiblement gagné; & parmi les preuves, qu'on en a, les moindres ne sont pas quatre pieces, qui ont excité la plus vive curiosité. La premiere, c'est une lettre, que les officiers de l'armée de Finlande ont écrite à l'impératrice de Russie, pour lui exposer leurs sentimens sur la guerre offensive, entreprise par le roi sans l'aveu des états: le second écrit est un projet, que ces mêmes officiers anti-royalistes ont présenté à la cour de Russie, pour établir une nouvelle forme de gouvernement en Suede: le troisieme est une déclaration & exhortation, qu'ils ont adressée à la nation Suédoise: enfin la quatrième piece du recueil est un acte d'union, par lequel ils se sont engagés mutuellement à ne plus porter dans cette guerre offensive les armes contre la Russie, & à insister au contraire sur la convocation d'une diete.

#### D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 30 Novembre). Les troupes du roi, entrées en Suede comme

auxiliaires de la Russie, ont entièrement évacué ce royaume; mais elles se tiennent concentrées sur la frontière, où il va s'expédier une grande quantité de grains pour leur entretien. Le prince-royal a établi son séjour à Christiania, accompagné du prince Charles de Hesse; & les habitans, dont S. A. R. s'est captivé l'affection, s'attachent à le lui rendre aussi agréable que possible. L'on attend ici dans peu les deux princes; & déjà l'on prépare au château les appartemens pour le second. La croisière de l'escadre combinée sur la côte de Suede n'aura plus lieu durant l'hyver: les vaisseaux du roi ont reçu ordre d'hyverner dans notre port. L'on ne fait pas encore, si l'escadre Russe y passera également l'hyver. Les trois vaisseaux de guerre de cette nation, *le Pantaleymon* de 70, *le Nadeschda* & *le Gabriel* de 40 canons, se sont rendus ce matin à la rade de Helsingör. Au milieu de l'état de guerre, où les trois puissances du Nord se trouvent encore, nous avons le spectacle singulier d'en voir mouiller ensemble des vaisseaux de guerre à nos rades, en vertu du dernier armistice. Les frégates Suédoises, *la Bellone* & *la Vénus*, chacune de 40 canons, aux ordres des lieutenans-colonels Rosenswård & Sheldon, relâcherent le 16 à Helsingör, d'où elles ont appareillé deux jours après pour Gothembourg. La flotte Suédoise, commandée par le duc de Sudermanie & l'amiral Wrangel, n'est plus bloquée, il est vrai, par celle de Russie, que la saison très-dangereuse dans la Baltique, a forcée à s'éloigner de la côte; mais ce que celle-ci n'a pu continuer de faire, les

glaces le font aujourd'hui : elles l'empêchent de sortir des ports de Helsingfors & de Sweaborg ; de façon que , contrainte d'y hyverner , elle fera exposée pendant plusieurs mois aux incommodités de la disette dans un pays , qui ne peut pourvoir à sa propre subsistance , beaucoup moins fournir des vivres à des forces aussi considérables.

### A N G L E T E R R E.

LONDRES ( *le 30 Novembre* ). Tous les avis de Windsor reçus ces jours-ci sur la santé du roi sont des plus affligeans. S. M. a par fois des nuits d'un sommeil tranquille , sans éprouver du changement à la maladie ; mais la plupart du tems c'est un sommeil troublé , accompagné d'agitations & suivi d'accès de fièvre très-violens. La reine & toute la famille royale sont dans l'abattement & le désespoir , & les médecins , qui ne quittent point les appartemens , perdent toute espérance d'un prochain changement favorable.

La situation critique des affaires intérieures du royaume , donne lieu à bien des entretiens des membres du cabinet. On sait que l'affaire de la régence est à peu près réglée au conseil , & qu'on y a décidé pour une régence composée de plusieurs illustres personnages. Le parti anti-ministériel soutient toujours que cette dignité importante devrait être remplie par la personne du prince de Galles seule , sans aucun adjoint , & allègue à l'appui de cette opinion les cas du prince des Asturies & du prince de Danemarck qui exercent maintenant en Espagne & en Danemarck l'autorité souveraine ,

du

du vivant des rois leurs pères. Les ministres ont de très-fréquentes entrevues avec le prince de Galles sur cette importante affaire, où l'on ne doute point qu'ils n'aient tâché de faire entrer le prince dans leurs vues : on dit même que S. A. R. a déclaré qu'elle se conformeroit à cet égard aux vœux de la nation. Ses partisans en parlement feront valoir leurs raisons pour départir au prince seul l'autorité souveraine.

Le comte de Luli & le baron d'Alvensleben, ministres de Prusse, ont eu leurs audiences du prince de Galles à Windsor. Le premier partira dans peu, étant destiné à se rendre à Constantinople en qualité d'ambassadeur de Sa Majesté Prussienne auprès du grand-seigneur. — On assure que le comte de Woronzow, ambassadeur de Russie, dans la conférence qu'il eut, le 21, avec le marquis de Carmarthen, a demandé, par ordre de l'impératrice sa souveraine, si l'alliance conclue entre la Prusse & l'Angleterre étoit destinée à opérer contre la Russie de la même manière que dans la médiation entre la Suede & le Danemarck ; il intima en ce cas les résolutions de S. M. I. en conséquence. — M. Fox, dont le génie est trop actif pour demeurer tranquille spectateur des affaires présentes, a été tous les jours de cette semaine en consultation avec le prince de Galles & les personnes de son parti.

### I T A L I E.

ROME (le 22 Novembre). A l'occasion des différens du S. Siege avec la cour de Naples, & particulièrement de la conduite tenue à l'égard de l'internonce, il a été

adressé à toutes les cours catholiques une espèce de manifeste conçu en ces termes.

*Du palais Quirinal le 28 Septembre 1788.* „ La cause matrimoniale concernant le mariage de la duchesse & du duc de Mattalone, jugée en première instance par leur ordinaire, qui étoit le Métropolitain de Naples, passa en seconde instance & en vertu d'une délégation royale, à l'évêque de Motala, lequel alléguant ladite délégation, & fondant sur icelle le pouvoir de réviser le jugement d'un Métropolitain, & la reconnoissant comme un motif suffisant de juridiction dans une cause purement ecclésiastique, a prononcé & déclaré dissous le susdit mariage; & déjà l'on s'attendoit que la duchesse de Mattalone déliée, en apparence, par deux sentences conformes, des liens de son premier mariage, convoleroit à de secondes noces. (a) „

„ Dans ces circonstances, le saint Pere, sensible au péril évident des consciences, à la profanation imminente d'un sacrement, à la violation d'un canon dogmatique du concile de Trente, au scandale qu'auroit causé dans toute l'église une semblable conduite d'un évêque, prit sur le moment même le parti qui convenoit le plus à sa modération, & à son caractère de pere & de maître. Ce fut d'avertir charitablement la duchesse de Mattalone, qu'elle n'étoit point légitimement déliée de son serment conjugal, & qu'elle prît soigneusement garde, avant que le jugement fût ratifié & confirmé, de s'exposer elle-même, sa conscience, sa famille, sa postérité, à une situation désolante & honteuse, qui pourroit être la suite d'un jugement nul & non valide, porté dans une matière aussi grave. „

„ Puis le St. Pere s'adressant à l'évêque de Motala, lui exposa & lui rappella avec la candeur & la tendre sollicitude d'un pere, ce qu'il devoit à sa dignité, à l'église, au dépôt de la doctrine qui lui étoit confié, au maintien des loix

(a) Voyez le bref inséré dans le Journal du 1 & 15 Novembre, & dans le recueil annoncé, 1 Déc. p. 512.



& des constitutions canoniques. Et comme cette entreprise & plusieurs autres nouvelles & successives contre l'autorité du saint Siege, compliquoient & retardoient continuellement le travail si vaste, que le saint Pere avoit entrepris lui-même, pour éclaircir pleinement, auprès de S. M. le roi de Naples, les équivoques & fausses insinuations qu'on lui avoit données, il crut devoir prévenir S. M., & lui rendre raison de ce délai, par une lettre confidentielle & amicale, dont copie est ici annexée. Voici la teneur de cette lettre. ,,

„ Pie VI, pape, à notre très-cher fils en Jesus-Christ salut. Comme les fauteurs de la discorde pourroient facilement nous accuser auprès de V. M. soit d'avoir renoncé à toute idée d'accommodement, soit d'avoir adopté un système de mépris envers V. M., si nous différions encore de répondre à sa lettre du 20 Juillet dernier, dans laquelle V. M. ne désespéroit pas encore de pouvoir terminer à l'amiable les différens subsistans avec le St. Siege, c'est pour nous laver de ces fausses imputations, que nous nous croyons obligés de prévenir V. M. ; que bien éloignés de l'une & l'autre pensée, qu'on auroit pu malicieusement lui insinuer, nous nous plaisons à lui mander que le retard de notre réponse doit être seulement attribué aux nouveautés violentes autant qu'inattendues, qui se sont suivies sans interruption, depuis l'époque de ladite lettre de V. M. Mais désirant répondre en détail à son contenu, nous avons dû interrompre & varier souvent la réplique que nous avons déjà presque en entier faite, afin de dissiper & d'ôter de l'esprit de V. M. ces noires préventions, que nous savions bien lui être suggérées plus que jamais, à notre désavantage & contre ce

*siège apostolique. Et comme nous voulons être modérés & prudens dans nos assertions, nous avons résolu d'entreprendre, de poursuivre & d'achever par nous-mêmes ce grand travail, afin que s'il s'y trouvoit quelque chose à redire, nous seuls en soyons responsables. En conséquence nous prions V. M. de patienter encore quelque tems, jusqu'à ce que nous ayons réuni toutes les équivoques sur lesquelles on a procédé dans ces affaires, & l'ensemble des motifs par lesquels on s'est efforcé artificieusement de nous traduire auprès de V. M. & vis-à-vis tout le public. Nous supplions V. M. d'être persuadée de nos sentimens sinceres pour elle, & d'accueillir la présente lettre confidentielle, & du reste nous donnons de cœur, à elle & à toute la famille royale, notre bénédiction paternelle apostolique.* »

„ L'administrateur de la nonciature de Naples chargé de remettre les brefs épistolaires & pastoraux, destinés à la duchesse de Mattalone & à l'évêque de Motala, ne put s'acquitter ni de l'une ni de l'autre de ces commiffions, la duchesse s'étant excusée de recevoir M. l'internonce, & l'évêque de Motala, qu'il put voir par surprise, ayant refusé de recevoir une lettre du pape, & cela dans les termes les moins respectueux & les plus âpres, „

„ Ce mépris jusqu'alors inoui porté au chef de l'église, ce mépris de la communion catholique, dont jamais aucun prince n'a donné l'exemple ni même conçu l'idée, dans les états catholiques, en France, en Espagne, dans les états héréditaires, les interpellations des catholiques & des évêques venant constamment à Rome, de même qu'ils recevoient sans empêchement ni réserve soit les réponses, soit les demandes, les exhortations ou les avis de Rome; ce mépris, disons-nous, cette injure a été faite à Naples

de la part de la duchesse Mattalone , de la part de l'évêque de Motala , envers le chef des évêques , envers le pasteur suprême des fideles. On a fait plus ; cet affront déjà si grave a fervi d'occasion , de prétexte & de motif , à un autre affront infiniment plus cruel , qu'on a surpris à la religion de S. M. Parce que le nonce a , non pas présenté , mais seulement effayé de présenter ces mêmes brefs épistolaires , la cour s'est cru autorisée à lui ordonner de sortir sur le champ de la capitale & du royaume ; & sur sa requête de pouvoir auparavant expédier un courrier à sa cour , on ne lui accorda à cet effet que 48 heures , n'importe que dans cet intervalle le courrier fût ou non de retour. „

„ Il ne faut pas oublier de dire que le saint Pere ne négligea point d'écrire deux lettres au cardinal-archevêque de Naples , sur ce qu'on avoit abusé de sa bonté , pour en obtenir les témoignages de liberté de la duchesse de Mattalone , ensuite du jugement rendu par l'évêque de Motala. „

„ C'est par l'ordre exprès de S. S. que le cardinal secrétaire-d'état informe N. N. & par son canal , la cour qu'il représente , de la tournure fâcheuse de cet événement , qui cause tant d'amertume au St. Pere , qui met dans un si grand péril la constitution même de l'église , & qui attaque l'essence du catholicisme. Le cardinal secrétaire profite de l'occasion pour assurer de sa respectueuse estime l'illustre N. N. &c. „

Il est arrivé , il y a quelques jours , dans nos environs , un accident fortuit , mais bien funeste. L'abbé Mengs , fils du célèbre peintre de ce nom , se rendit , avec quelques amis , en habit de chasse , à la campagne. Il portoit son fusil en bandouliere. Dans le moment qu'il se tournoit pour examiner quelque chose , le coup part & va frapper une jeune dame de 26 ans , qui étoit à sa fenêtre occupée à lire. On lui porta de prompts

secours ; mais ils furent inutiles ; elle mourut 3 jours après. L'abbé avoit pris la fuite ; mais on croit qu'après quelque tems d'absence, il pourra reparoître librement.

La congrégation de la Propagande a reçu des nouvelles consolantes de diverses contrées des Indes, où la religion prospere, particulièrement du Tonquin & de la Cochinchine. La persécution suscitée contre les chrétiens de la Chine en 1785, est non-seulement terminée, mais elle est devenue un nouvel encouragement pour les missionnaires, dont l'innocence a été reconnue par un édit solennel de l'empereur, comme nous l'avons dit en son tems \*, & qui étoit conçu en ces termes. » Les peres Gio & » *Compagni* Européens étant depuis peu en » très de leur propre autorité dans nos » terres pour prêcher la religion, ils furent » reconnus en passant par *Huquang*, & pris. » Par leur interrogatoire, on fut que dans » les provinces de *Chy-li*, *Xantung*, *Kansî*, » *Kensî*, *Sochuen* & autres, il s'en trou- » voit encore plusieurs peres qui prê- » choient leur religion sans en avoir obtenu » la permission. En conséquence ils furent » tous ramenés de ces provinces, & confi- » gnés au *Kiu-pu* (tribunal-suprême des » délits) pour y être examinés & jugés. Ce » tribunal les condamna à la peine de la » prison perpétuelle, parce qu'il parut qu'ils » n'avoient eu aucune autre intention, que » de prêcher leur religion, & qu'ils ne s'é- » toient rendus coupables d'aucun autre dé- » lit. Ils n'auroient même commis aucune » faute, s'ils avoient eu la précaution d'a- » vertir préalablement nos préfets, & si

\* 1 Sept.  
1786, p.  
50.

„ pour cet effet ils fussent venus d'abord  
 „ à Peking „. L'empereur au reste n'a pas  
 désapprouvé la rigueur du tribunal (a), mais  
 il y a dérogé en faisant relacher les mission-  
 naires.

NAPLES (le 19 Novembre). Malgré l'ex-  
 trémité où sont venus nos différens avec le  
 S. Siege, tout espoir d'accommodement  
 n'est pas évanoui. Il s'est fait même quel-  
 ques démarches qui semblent indiquer dans  
 notre cour des dispositions à se rapprocher  
 du pape. Le cardinal-archevêque de Naples,  
 voulant donner satisfaction à S. S. dans  
 l'affaire du mariage de la duchesse de Mat-  
 talone, a renvoyé son grand-vicaire qui avoit  
 donné à cette dame des lettres de liberté  
 en vertu de la sentence de l'évêque de Mo-  
 tala.— Il a été adressé à tous les évêques  
 une circulaire pour leur recommander de  
 veiller autant que possible sur les peuples

(a) Ce prince infidèle ignore que l'évangile est  
 une loi divine que les ministres de Jésus-Christ  
 sont obligés de faire connoître autant qu'ils le  
 peuvent, sans avoir égard à aucune défense,  
 à aucun obstacle. Mais des journalistes baptisés  
 qui se disent chrétiens, n'ignorent pas cette vé-  
 rité fondamentale, & n'auroient pas dû applau-  
 dir à la prétendue justice Chinoise, contre leur  
 propre conscience, ni appeller excès de zèle la plus  
 indispensable obligation d'un ministre de l'évan-  
 gile. S'il avoit fallu aux apôtres la permission  
 des Juifs & des païens pour prêcher le scan-  
 dale & la folie de la croix, le christianisme se-  
 roit encore à naître. Et pourquoi les mission-  
 naires de la Chine n'auroient-ils pas le droit &  
 le devoir de dire comme eux : *Si justum est in*  
*conspéctu Dei vos potius audire quam Deum, ju-*  
*dicare* (Act. IV. 19)?

*Judæis  
 quidem  
 scandalum,  
 & gentibus  
 autem stul-  
 titiam. 1.  
 Cor. I.*

des évêchés vacans, qui sont aujourd'hui en grand nombre, jusqu'à ce que les différens avec le S. Siege étant applanis, on puisse nommer de nouveaux évêques. Sans examiner si les évêques peuvent dans les circonstances étendre leurs soins pastoraux sur des diocèses étrangers, il est évident que la circulaire suppose & respecte la nécessité de l'intervention du pape pour le sacre des évêques & sur-tout celle des bulles de confirmation \*. — La lettre que le

\* 1 Juillet  
1788, p.  
372.

*Très-saint pere. C'est avec le plus grand plaisir, que j'ai reçu la très-vénérable lettre de V. S. en date du 21 courant par laquelle*

\* Ci-dessus  
p. 611.

*V. S. \* a eu la bonté de me faire part des raisons, qui l'ont engagée jusqu'ici à ne pas répondre à ma lettre respectueuse du 20 Juillet, & me donne l'assurance qu'aussi-tôt qu'elle le pourra, elle me répondra elle-même, sans s'abaisser à recourir pour cela aux soins d'aucun autre. Je remercie particulièrement votre sainteté de la complaisance qu'il lui a plu avoir, de me donner cette information, & plus encore de la justice qu'elle m'a rendue, en me croyant desirieux, comme en effet je l'ai toujours été, de finir, amicalement & le plutôt possible, toute controverse, & par-là de recouvrer l'un & l'autre notre ancienne tranquillité. J'attends en conséquence avec le plus vif empressement, le moment où V. S. daignera m'écrire à ce su-*

jet ; & je l'écouterai d'autant plus volontiers , & avec le respect qui lui est dû , que je suis assuré que ce sera la voix immédiate du pere & du pasteur universel ; laquelle lui étant dictée par l'esprit de Dieu , qui l'a placé pour régir son église , sera certainement conforme à la justice , & dirigée pour le bien spirituel des fideles mes sujets. C'est avec cette confiance & dans cette attente , que je baise les pieds de V. S. , la priant de répandre sa bénédiction paternelle & apostolique sur moi , sur ma famille royale & sur nos états.

Le très-humble fils de V. S. Ferdinand.  
Naples le 26 Septembre 1788.

Cette lettre forme un contraste assez remarquable avec la conduite que les ministres ont tenue envers l'internonce , telle qu'elle est constatée par un billet de M. le marquis de Caraccioli , premier-ministre & secrétaire d'état , à M. l'abbé Servanzi , sur la demande qu'avoit faite celui-ci de pouvoir envoyer un courier à sa cour , avant son départ.

*De la secrétairerie royale d'état le 26 Septembre 1788.*

„ Le marquis de Caraccioli , après avoir  
„ salué M. l'auditeur de la nonciature , lui  
„ rappelle & lui recommande d'ordonner à  
„ son courier de faire la plus grande dili-  
„ gence , le terme de 48 heures qui a été  
„ donné à M. l'auditeur pour son départ ,  
„ étant de rigueur , selon l'ordre du roi qui  
„ lui a été communiqué ce matin. Sur ce ,  
„ il demeure avec l'estime distinguée &c. „

Le courier fit en effet la plus grande diligence , puisqu'il revint non-seulement

avant le terme prescrit , mais même assez à tems , pour que M. l'abbé Servanzi pût faire , avant son départ , la réponse suivante au premier-ministre , d'après les ordres de sa cour.

„ *L'administrateur de la nonciature apostolique de Naples obéit aux ordres supérieurs ; & se résigne à la violence à laquelle il est en butte , en se conformant à l'éloignement qui lui a été intimé , & cela dans l'espace prescrit de 48 heures , espace qu'on ne feroit pas plus court pour un malfaiteur. Il ne peut toutefois moins faire , avant de partir , pour satisfaire à ce qu'il doit à son souverain & à l'intérêt de tous les souverains , que de réclamer , de la justice & de la religion de S. M. , le droit des gens violé dans sa personne , & de représenter jusqu'à quel point par cette conduite on trouble , on rompt tout lien d'unité avec le chef visible de l'église. Les brefs de S. S. que l'abbé Servanzi avoit voulu remettre à leur adresse , & qui ont été refusés l'un par la duchesse de Mattalone , l'autre par Mgr. l'évêque de Motala étoient des brefs confidentiels , d'instruction , d'avis qui intéressoient la conscience du supérieur pasteur envers une personne de sa communion , du chef des évêques envers un évêque. C'est un exemple aussi insolite qu'inouï dans l'église catholique , qu'un catholique , & ce qui est pis encore , qu'un évêque refuse de communiquer avec son primat , refuse de recevoir ses lettres , ses exhortations. Jamais , non jamais , des évêques même réfractaires ne sont arrivés à cette extrémité , ne se sont éloignés & séparés à un point si excessif. S'ils ont eu le malheur de ne*



point se rendre aux avis du souverain pasteur des fideles, jamais du moins ils n'avoient poussé l'animosité jusqu'à refuser de les recevoir, jusqu'à demander pour ces signes, pour ces liens essentiels de la communion catholique, les permissions dits placet introduits seulement pour les actes publics & civils. Au sein de la plus vive douleur qu'éprouve l'administrateur de la nonciature, en voyant combien la religion de S. M. a été surprise en ce moment, il emporte avec lui la plus ferme confiance, que des raisons si péremptoires, & qui tiennent si étroitement à la constitution de l'église catholique, ne pourront être long-tems cachées ou défigurées à la sagacité & à l'esprit religieux de S. M. »

» En attendant il recommande au crédit, à l'énergie & aux intentions pleines de droiture de V. Exc. ces réflexions que dans le chagrin & la hâte où il étoit, il n'a pu qu'indiquer & non développer. »

## A L L E M A G N E.

VIENNE (le 30 Novembre). Nous attendons notre monarque dans huit jours au plus tard. Avant de quitter Semlin S. M. a tenu un grand chapitre de l'ordre de Marie-Thérèse & y a nommé plusieurs chevaliers; le marechal de Laudon y a assisté. Mr. le feld-maréchal comte de Laschy est arrivé ici le 24 & s'est d'abord rendu à sa campagne de Dornbach. — C'est bien à tort ou du moins avec précipitation qu'on a parlé, soit de traité de paix prêt à conclure avec la Porte Ottomane, soit d'un armistice

déjà convenu avec elle. La fausseté de ce dernier point est manifeste, puisque les hostilités se continuent autant que la saison le permet ; & quant au premier, la preuve qu'on n'y songe point encore, ce sont les mesures que l'on prend pour une seconde campagne. Outre les nombreuses recrues qui se font de toutes parts, il vient de paroître une patente pour une contribution de guerre. Tous les possesseurs de fonds de terre payeront pendant sa durée, savoir les seigneurs 60, les autres 30 pour cent de leurs revenus. Tous ceux dont les revenus ne seront pas exactement connus, devront en faire la déclaration. Tous les employés dans les dicasteres, & autres au service de S. M. I. donneront, si leurs salaires sont au-dessus de 300 florins jusqu'à 600, seulement 5 pour 100 ; mais 7 depuis 600 jusqu'à 1000, 12 depuis 1000 jusqu'à 2000, & 15 depuis 2000 jusqu'à 4000 & au-delà. (a)

Nous avons été étonnés de ne pas trouver dans le bulletin officiel les détails d'une action assez grave, qui se passa près de Semlin le 11 de ce mois. Comme les ouvrages de la grande digue de Beschania ont été, pendant toute la campagne dernière, un but d'ombrage & d'attaques continuelles pour la garnison de Belgrade, on avoit résolu de leur ôter ce prétexte, afin que le peu de troupes qui restent à Semlin & dans les environs, fussent moins inquiétées pendant l'hiver. En conséquence l'ordre avoit été donné de détruire la plus grande partie de

---

(a) En ce moment je reçois une lettre de bonne part, qui m'apprend que cet édit est retiré, soit pour le modifier, soit pour le laisser sans effet.

ees ouvrages, & d'enlever les deux ponts de la digue, ce qui fut en partie exécuté dans la nuit du 10 au 11. Mais ce jour on entendit au matin une forte canonnade sur la Save, & bientôt après on vit s'approcher un certain nombre de faïques ennemies, auxquelles les volontaires Autrichiens ripostèrent de leur feu de mousqueterie, & qu'ils forcerent à la retraite. Mais bientôt après le nombre des ennemis augmenta, & ils parvinrent à débarquer 600 hommes, entre lesquels se trouvoient 400 Spahis. Ces troupes tombèrent sur les ouvrages de la digue, renversèrent & incendièrent les huttes, les corps-de-gardes, les ponts de bois qui s'y trouvoient, & attaquèrent les postes avancés Autrichiens avec une grande furie. Ceux-ci se défendirent vaillamment, tuerent une vingtaine de Turcs, mais cependant durent enfin céder au nombre & se retirer. L'ennemi s'avança jusqu'à Beschania; mais il fut bientôt arrêté par un détachement de cavalerie qu'on envoya au secours, & qui après quelque résistance, l'obligea de se rembarquer & de retourner à Belgrade. Cette journée nous coûta une perte de 35 tués & de quelques blessés. La plupart des corps morts ont été trouvés sans tête. L'on s'attend que cette action sera exaltée à Constantinople, comme une victoire complète, sur-tout à cause de la destruction de la grande digue. La vérité est cependant que les Turcs n'ont fait qu'achever & dépêcher une démolition qui étoit résolue d'avance.

Le feld-maréchal Laudon étoit encore à Semlin le 15, & malheureusement il y étoit de nouveau incommodé de sa maladie or-

dinaire, de crampes & de coliques violentes à l'estomac. L'on pense cependant que ce général n'aura pas tardé de retourner à Vieux-Gradisca, où il passera l'hiver; en attendant qu'un tems moins rude lui permette d'attaquer Berbir ou Gradisca-Turc. Cette dernière place qu'on nous avoit représentée comme très-foible, qu'on avoit figurée réduite en un monceau de cendres & de pierres, par l'effet de la canonnade qu'elle avoit essuyée pendant les 9 premiers jours, après la déclaration de guerre, se trouve être cependant aujourd'hui en assez bon état de défense, pour exiger un siège en règle, dirigé par l'un des premiers généraux de l'Europe.

Selon les listes authentiques que les bureaux de la guerre ont reçues, depuis le 9 Février jusqu'au 9 Octobre, nous avons perdu tant par l'ennemi que par les maladies 79782 hommes. Cette perte sera remplacée sans doute au double pour la campagne prochaine; mais on ne doit pas s'attendre que des soldats nouvellement recrutés rendent les mêmes services que des troupes aguerries.

Une de nos feuilles périodiques Allemandes qu'on imprime ici, vient de faire une ennuyeuse apologie de la campagne des Autrichiens contre l'armée Ottomane. Le but du rédacteur est de prouver que cette campagne a été heureuse; qu'elle nous a procuré plusieurs avantages; que celle de nos ennemis avoit pris une mauvaise fin, qu'ils ont tout à craindre de nos attaques durant la mauvaise saison, ainsi que pour la campagne prochaine &c. Le public qui a été témoin de l'immensité de nos préparatifs,

de la beauté, & de la force de nos armées, considérant qu'après avoir déployé ces grands & puissans moyens nous avons eu l'ennemi chez nous, sentira aisément toute la frivolité des raisonnemens qu'on voudra faire pour colorer & déguiser des événemens qui se sont passés sous les yeux & au plus grand étonnement de l'Europe entière. Cet apologiste & ses semblables feroient donc beaucoup mieux de se taire & de ne point réveiller des idées qui ne peuvent que faire de la peine. Il est vrai que c'est le bulletin officiel devenu apologétique lui-même, qui autorise les raisonnemens de nos auteurs; mais ils n'en font pas plus convaincans pour cela.

On mande de Bude que le 24 & le 25 le froid a été si vif qu'on a été obligé d'ôter le pont de bateaux sur le Danube. — Le 22 à 11 heures & demie du matin, on y a essuyé une secouffe de tremblement de terre. A Esseck, on a ressenti le même tremblement à 11 heures 37 minutes, & la commotion y a été très-violente.

GRATZ (le 21 Novembre). Samedi dernier, nous avons vu passer par ici un courrier Suédois venant de Constantinople, & se rendant à Stockholm. Il avoit fait le trajet de Constantinople à Trieste, en 27 jours de tems. C'est le même qui avoit passé par ici après Pâques pour se rendre à Constantinople, avec des dépêches de la cour de Suede. Il nous a paru maintenant dans un état plus brillant qu'il n'étoit à son premier passage. A l'en croire, il est faux que les troupes Asiaticques retournent à leurs foyers. Il assure au contraire qu'il accourt à Constanti-

nople, des différentes provinces de l'Asie, des légions nombreuses de militaires qui ne demandent que la permission de pouvoir combattre les infidèles. Il ajoute que le concours & l'empressement de ces gens sont si grands que ce n'est qu'en les menaçant de la mort qu'on peut les déterminer à retourner chez eux. Le même courrier a dit encore que tout étoit à vil prix à Constantinople, & qu'il n'avoit rencontré nulle part des hommes aussi polis & aussi complaisans que les habitans de cette capitale.

LEIPZIG (le 25 Novembre). Le 10 de ce mois, l'électeur de Saxe partit de Dresde, pour aller prendre le divertissement de la chasse à Zitzzeroda, & la nuit du 13 au 14, il revint en sa résidence; dans l'intervalle, il avoit eu une entrevue avec Sa Maj. Prussienne. La conjoncture présente a rendu cet entretien fort intéressant; car il est ridicule de dire avec un périodiste que cette rencontre est l'effet d'un simple hazard. Le 12, Sa Maj. fit à l'électeur le plaisir inattendu d'assister à sa chasse, & de passer toute la journée avec elle, n'ayant pris congé que vers le soir pour retourner à sa résidence. Ce fut de même à l'occasion d'une chasse, que le duc régnant de Brunswick eut, le mois dernier, une conférence avec le roi de Prusse à Cöthen, au lieu qu'on le croyoit parti pour Berlin. Le 14 de ce mois, le baron Dalberg, coadjuteur de Mayence, y est revenu de la tournée qu'il a faite en plusieurs cours d'Allemagne. L'on fait, que ce prélat, qui n'a pas eu peu de part à la formation de la ligue Germanique, a d'abord fait un assez long séjour

féjour à Berlin ; que delà il s'est rendu à Drefde , où il s'est arrêté plus de tems qu'il n'avoit eu d'abord deffein , & où on l'a vu affez fouvent à la cour ; & qu'en dernier lieu , il a été trouver le duc regnant de Wurtemberg à Carlsruh.

BERLIN (*le 26 Novembre*). Le roi est arrivé , hier , de Potzdam , & a occupé les nouveaux appartemens que S. M. a fait reconstruire & magnifiquement orner au château. L'on se flatte que le féjour que S. M. se prépare à y faire durant la présente faifon , ne fera point troublé par des incidens liés à une guerre plus générale en Europe. Quoique les grandes affaires dont notre cabinet est , pour ainfi dire , l'ame , femblent annoncer dès à présent plus d'une rupture , il est encore très-possible que le tout se termine d'une maniere pacifique , à moins que la Ruffie ne se refente , foit de la part que notre cour a prife aux négociations du Nord en faveur de la Suede , foit de la partie qui s'est liée contre elle en Pologne. Le lieutenant d'Albedyhl , revenu ici de Gothembourg , a apporté le réfultat des conférences , que le baron de Borck , miniftre du roi , a eues avec le prince-royal de Danemarck & le prince Charles de Hefse , dans le camp Danois près d'Uddewalla. Avant-hier , à midi , le chaffeur Bock , qui avoit été envoyé comme exprès à Varfovie , en revint avec des dépêches , d'après lesquelles il est encore douteux que le corps de troupes deftiné à entrer en Pologne , fe mette en marche durant la présente faifon , quoique tout foit déjà prêt à cette fin , & que l'on ait expédié d'ici l'attirail néceffaire

pour la boulangerie , les hôpitaux , &c. L'on a vu aussi , ces jours derniers , plus d'un courier arriver successivement de Vienne , où le comte de Podewils , ministre du roi , a fait , le 6 de ce mois , une déclaration , qu'on dit être de la plus grande conséquence. Déjà , selon des lettres de Vienne , datées du 15 Novembre , le bruit s'y étoit accredité depuis deux jours , que plusieurs régimens , qui ont servi contre les Turcs , alloient se rapprocher de la Bohême & de la Moravie ; mais l'on se persuade ici , que l'empereur , ayant déjà le poids d'une guerre coûteuse & difficile à supporter , ne s'intéressera pas assez vivement à soutenir la Russie , soit contre la Suede ou en Pologne , pour rompre , à ce titre , avec notre souverain.

Il y a quelque tems que les négocians Wachsen & compagnie , de Memel , avoient fait partir , pour leur propre compte , un navire chargé de viandes salées. Ce bâtiment fut pris en chemin par un vaisseau Russe qui le conduisit à Réval. Ledit négocians s'étant plaints de cette violence à la cour de Berlin , celle-ci a envoyé , sous la date du 18 Octobre , l'ordre au baron de Keller , son ministre à Pétersbourg , d'exiger , sans le moindre délai , une satisfaction éclatante pour l'affront fait à son pavillon , & sur-tout une punition exemplaire du capitaine Russe qui s'est permis cette capture illégale ; qu'en outre il soit envoyé incessamment ordre à Réval de relâcher ledit bâtiment & d'en dédommager les propriétaires de toutes les pertes que ce procédé peut leur avoir causées. Ledit ministre a or-



être, en même tems, d'insister que le consul Suédois de Riga, qui se trouvoit sur le même navire, recouvre au plutôt sa liberté, d'après les principes de la neutralité maritime.

RATISBONNE (le 1 Décembre). La diete commence à discuter le différent élevé entre les nonces pontificaux & les 4 archevêques. La demande de ceux-ci ayant à combattre la possession de ceux-là, & de plus, les droits reconnts du pape d'envoyer des nonces par-tout où il juge convenable; il ne sera pas facile d'ajuster cette affaire à la satisfaction des archevêques. Le prince de Colloredo, vice-chancelier de l'empire, qui vient de mourir, paroît avoir fait ce point de vue lorsqu'il sembloit dissuader l'électeur de Mayence de porter ses prétentions à la diete. On voit circuler actuellement la lettre du vice-chancelier avec la réponse de l'électeur.

*Lettre de Mgr. le prince de Colloredo, vice-chancelier de l'empire, à S. A. l'électeur de Mayence. En date de Vienne, le 5 Avril 1788.*

*Sa Majesté a été duement informée, qu'en suite du rescrit aulique émané le 27 Février 1787 relativement aux usurpations des nonces du pape à Munich & à Cologne, l'électeur Palatin a fait des représentations en faveur des mêmes nonces, mais que V. A. E. a dénoncé leurs usurpations ultérieures. Il m'a été en conséquence ordonné par Sa Majesté, persistant toujours dans ses sentimens assez connus pour le rétablissement & le maintien de la constitution de l'église Germanique & des droits archiépiscopaux & épiscopaux, de faire connoître à V. A. E.*

que l'électeur Palatin, dans ses dites représentations, regarde le différent en question comme *casum interpretationis legis imperii*, & paroît méditer & en quelque façon annoncer d'avance *recursum ad comitia*. Et quoique Sa Majesté ne laisseroit pas pour cela que d'appuyer la cause pour laquelle elle s'intéresse, même après le jugement de la diete, par tous les moyens que les loix de l'empire lui fourniroient, elle ne sauroit néanmoins se dissimuler combien cet appui suprême rencontreroit de difficultés, vu que les résolutions de la diete sont suivies, comme l'on fait, de l'exécution qui rend tout recours ultérieur presqu'impraticable. Cela étant ainsi, il reste à examiner ce que V. A. E. croit pouvoir se promettre si l'affaire des nonciatures est portée à la diete de l'empire. Que si V. A. E. se flatte d'un bon succès, Sa Majesté est disposée à proposer elle-même la chose à la diete, & à faire sonder les membres de l'empire sur les questions *an & quomodo*? En tout quoi elle sera très-portée à agir conformément aux principes que V. A. E. a développés dans le tems sur cette matiere. Mais au cas contraire, S. M. desire & attend que V. A. E. s'explique sur les mesures à prendre, comme aussi sur la question : si, en tout cas, & comment on pourroit en venir à un accord & interposer quelque médiation? V. A. E. peut se convaincre par cette disposition impériale, combien S. M. prend cette affaire à cœur. Elle veut en tout cas préalablement se concerter en confiance avec V. A. E. sur les moyens de maintenir en même tems les dignités & prérogatives impériales, & les droits archiepiscopaux & episcopaux.

15. Décembre 1788.

629

*J'attends en toute soumission les dispositions de V. A. E. pour les proposer à S. M. & me conformer aux ordres ultérieurs ; étant avec le plus parfait respect, &c.*

*Réponse de S. A. l'électeur de Mayence, en date du 2 Juin 1788.*

*Il a plu à Sa Majesté de m'assurer par votre ministère de ses loyales & gracieuses dispositions pour le rétablissement & l'affermissement de la constitution de l'église Germanique & pour le maintien des droits archiépiscopaux & épiscopaux ; comme aussi de sa résolution concernant les mesures à prendre dans les circonstances actuelles qui résultent du rescrit aulique contre les nonces du pape, & des représentations faites par l'électeur Palatin.*

*Outre les assurances de ma gratitude, vous voudrez bien représenter de ma part à S. M. I. que la nonciature de Munich étant notoirement un établissement nouveau & préjudiciable aux droits des archevêques & évêques, rien ne doit empêcher que le rescrit de S. M. ne sorte ses pleins effets, & que S. M. comme protecteur & juge suprême ne rende son appui efficace.*

*Je pense donc qu'il est de mon devoir & que l'église & la nation d'Allemagne, ainsi que mon archidiocèse qui a de tout tems été libre de toute juridiction des nonciatures, attendent de moi, que je reste fermement résolu de n'entrer dans aucune négociation relativement à la nonciature de Munich & de n'accéder à cet égard à aucun accord qui pût m'être préjudiciable. Mais je regarderai comme une preuve de la bienveillance impé-*

riale les démarches que S. M. daignera faire auprès de la diete pour défendre le trésor précieux de la liberté nationale de notre église, contre les empiétemens des nonciatures Romaines, & pour empêcher que des princes particuliers ne prévaillent contre les intérêts de la nation entiere.

Je ne doute point que ce soit là le but & la résolution des autres archevêques, avec lesquels je m'appliquerai à ne rien négliger ni à la diete, ni dans les différentes cours, pour une cause aussi importante & conforme aux loix.

J'ai sujet de croire avec confiance, que les états des deux religions s'accorderont par les sentimens de patriotisme, comme membres d'un même corps, à soutenir les droits & libertés de la nation. Je suis &c.

Une chose qui paroît avoir particulièrement frappé les membres de la diete, ce sont les voies de fait par lesquelles les archevêques ont aboli les nonciatures, sans en avoir seulement donné connoissance aux princes de l'empire. On a appris avec étonnement que dans leurs états les nonciatures n'existoient plus, & que tous leurs efforts actuels ne tendoient qu'à substituer l'autorité des archevêques à celle des nonces, dans les états des autres souverains. Un passage des *Réflexions*, dont nous avons parlé \*, a paru remarquable. „ Ou l'interven-

„ tion de la diete (est-il dit à la p. 214.)

„ est nécessaire pour abroger les nonciatu-

„ res, ou elle ne l'est pas. Dans le premier

„ cas, les 4 Métropolitains sont coupables de

„ félonie & de prévarication capitale contre

„ les loix de l'empire, pour les avoir abe-

\* Dern.  
Journ. p.  
543.

„ lies de fait dans leurs états , où elles  
 „ n'ont plus aucun exercice. Dans le second  
 „ cas , il est inutile d'occuper la diete d'une  
 „ affaire où son intervention n'est pas né-  
 „ cessaire. „

Un autre écrit qui a beaucoup étonné ,  
 est une lettre du baron de Waldenfels , mi-  
 nistre de l'électeur de Cologne , à l'official  
 de Liege , en date du 2 Avril 1788. Dans  
 cette lettre écrite , comme on le voit , long-  
 tems avant que les archevêques eussent sou-  
 mis le jugement de leur cause à la diete ,  
 le B. de Waldenfels déclare positivement  
*les nonciatures abolies* , & annonce une troi-  
 sieme & derniere instance établie par l'élec-  
 teur pour empêcher tout appel à Rome ,  
 quoique cet appel ait toujours été regardé  
 comme essentiel à l'union & à l'unité catho-  
 lique. \* Voici les termes de la lettre. „ Pour

„ éviter que les parties , privées depuis l'a-  
 „ bolition des nonciatures en Allemagne ,  
 „ d'une troisieme & derniere instance , ne  
 „ fussent obligées de recourir contre les ju-  
 „ gemens du Métropolitain en cour de Ro-  
 „ me , S. A. E. a pourvu à l'établissement  
 „ de juges synodaux à l'effet de juger en  
 „ dernier ressort les causes ecclésiastiques ,  
 „ tant de l'archevêché que des diocèses DÉ-  
 „ PENDANS , tels que celui de Liege & au-  
 „ tres „ L'on comprend sans peine com-  
 bien la diete a été étonnée de voir ainsi la  
 sentence qu'on lui demande , prévenue &  
 exécutée d'avance d'une maniere si complet-  
 te , que non-seulement il n'y a rien à y  
 ajouter quand même les archevêques gagne-  
 roient pleinement leur cause , mais qu'elle  
 dépasse de beaucoup la puissance de la diete

\* 1 Nov.  
 1788 , p.  
 380.

même, en ce qu'elle abolit les droits les plus reconnus du chef de l'église & sur-tout celui d'appel, si inséparable de la catholicité.

LIEGE (le 3 Décembre). Il est question plus que jamais, de l'établissement d'une université en cette ville, qui selon les anciens géographes, en a joui ci-devant d'une célébrité. L'occasion à la vérité ne sauroit être plus favorable, puisque l'on peut avoir présentement des professeurs distingués & expérimentés dans tous les genres de sciences, qui ont dû abandonner leur patrie. Il paroît que l'on destine à ce nouvel établissement les biens des ci-devant Jésuites, & en attendant qu'on ne doit plus payer de pension aux membres de cette société, qui diminuent chaque jour, les états du pays avec le clergé suppléeront, à ce que l'on assure, au *deficit* momentané. Il y a cependant des personnes instruites qui pensent que ce projet rencontrera des obstacles de la part des professeurs même qu'on songe à employer, par la persuasion où ils sont que leur situation actuelle tenant à la crise où se trouvent toutes les provinces Beligues, ne sauroit durer, & que les apparences de leur rétablissement dans les chaires dont ils ont été destitués, sont plus flatteuses que jamais.

BONN (le 3 Décembre). On a célébré, il y a quelques jours, l'anniversaire de l'académie érigée en cette ville. M. Spiegel, chanoine d'Hildesheim, a prononcé à cette occasion un discours bien flatteur pour les partisans de l'*Aufklaerung* \*, & plus flatteur encore pour le R. P. Philippe Hedderich, que l'orateur assure être le pere &

\* Notion  
de cemot,  
x Fév.  
1788, P.  
367.

le fondateur du droit canonique en Allemagne. *Avant que ce docteur montât en chaire, dit M. Spiegel, cette science étoit couverte de ténèbres dans toute l'Allemagne, & surtout dans notre pays.* On voit par-là quel homme est le P. Hedderich en comparaison des Barthels, des Schmidt, des Zallwein, des Selchow, des Reiffentuhl, des Schmalzgruber, &c. &c. Et que diront les admirateurs de Febronius ? Il est vrai que le chef de l'église ne pense pas justement de la même façon sur le compte du pere Philippe \*, mais \* 1 Octob. cela est compensé, dit l'orateur, par l'appro- 1788, p. bation des princes & des gens de bien de 189. Bonn. Ce discours est imprimé, & tout le monde peut recueillir les lumieres qu'il contient.

#### P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 6 Décembre). Le comte de St.-Priest, ambassadeur de France auprès de cette république, en partant pour Versailles vers la fin du mois de Juillet dernier, laissa ici ses enfans & la plus grande partie de ses équipages : S. Exc. leur ayant envoyé dernièrement l'ordre de le rejoindre, ils sont partis d'ici à la fin de Novembre.

BRUXELLES (le 10 Décembre). Les états ecclésiastique & noble ont accordé les subfides à la pluralité, malgré les efforts des opposans ; mais comme cette concession n'est que conditionnelle & toujours relative au sentiment du tiers-état, elle devient nulle par le refus de celui-ci. Assemblé plusieurs fois il persiste toujours à refuser. Des 9 nations de Bruxelles une seule a voté pour la cour.

En rapportant dans le dernier Journal la résolution du clergé de Gand, nous n'avions pas encore celle de la ville; elle vient d'être imprimée avec celle de la chatellenie d'Audenarde. Nous donnerons l'une & l'autre d'après l'édition faite en Flandre. Voici la teneur de celle de Gand :

*Entendu les avis des membres, le résultat porte : avant que de consentir à la proposition de l'emprunt de trois millions, de supplier sa majesté, que selon ses promesses réitérées, elle daigne redresser préalablement toutes les infractions faites depuis bien du tems à la constitution & privileges de cette ville; d'autant plus, que l'on est absolument d'avis, que la méfiance dans les fonds publics, que les innovations continuelles ont inspirée aux citoyens de cette ville, porteroit obstacle à ce que les vues de S. M. tendant à lever ladite somme, pourroient s'exécuter; & qu'au contraire, l'on est bien persuadé, qu'au cas, que tous les privileges & constitutions de cette ville fussent rétablis dans l'état primitif, chacun concourroit avec le plus grand zèle à remplir de ses deniers l'emprunt susdit.*

*Fait au college &c. le 4 9bre 1788.*

La résolution de la chatellenie d'Audenarde, plus étendue & plus raisonnée, est conçue en ces termes :

„ Lu les lettres &c &c. L'assemblée de la chatellenie d'Audenarde a pris en considération.  
 „ Que sa majesté ayant déclaré par l'article premier de l'acte de ratification du 21 7bre 1787, que les constitutions, loix fondamentales, privileges & franchises du pays sont & resteront intactes, tant pour le clergé que pour l'ordre civil; & par l'article quatrieme ayant promis de conférer avec les états pour



redresser les infractions subsistantes encore, & d'en décider selon les mêmes loix fondamentales; les états se sont mis en devoir & ont sans cesse continué d'observer à sa majesté dans de très-humbles représentations, les infractions encore subsistantes, dont ils ont attendu le redressement avec un espoir d'autant plus fondé, que cette promesse étoit appuyée de la parole royale. „

„ Que les états dans cet ordre de choses & en conséquence de leur réserve jointe à leur réponse du 12 7bre 1787 donnée aux préalables, ont ensuite sollicité S. M. par représentation du 19 Octobre, que les séminaires-épiscopaux seroient restés dans leur état primitif, comme étant impossible de les supprimer, ou altérer, sans porter atteinte à la capitulation de Gand du 1 Janvier 1709, & à la capitulation générale de la province du 6 Juin 1706. „

„ Qu'ils ont de plus sollicité la conservation de l'université de Louvain dans son état primitif & avec ses anciens privilèges. „

„ Le rétablissement des évêques dans leurs droits antérieurs & juridictions. „

„ La suppression du séminaire-général, & la pleine abrogation de l'édit du 16 Octobre 1786 y relatif. „

„ La révocation de l'édit sur le mariage du 28 Septembre 1784. „

„ La révocation de l'édit du 16 Juin 1786 au sujet des concours, & de toutes autres dispositions particulières, qui contrastent avec l'état de la discipline ecclésiastique, telle quelle étoit, ou devoit être dans nos provinces à l'époque de l'inauguration de S. M. „

„ De plus que S. M. relativement aux biens des couvents supprimés, eût voulu s'entendre sur leur emploi avec les états „

„ Que les confréries eussent été rétablies, au moins par voie d'une réforme légale au bien-être de la religion. „

„ Enfin que la voie ordinaire de la justice ne fût plus interrompue par lettres closes contraires au sixième article de l'instruction du conseil donnée par l'empereur Charles le 9 Mai 1522 „

„ Que cependant la chatellenie hors d'attente, & non sans la plus grande amertume éprouve, qu'on ait depuis encore commis de nouvelles infractions

aux constitutions ; au lieu que les susmentionnées eussent été redressées, puisque,

„ Par décrets du 28 Février & 10 Mars, du 25 Avril & 30 Septembre 1788, on a déclaré nuls & de nulle valeur pour la suite, les 19 points de direction prescrits par résultat du 30 Octobre 1787 à la députation ordinaire des états ; dont cependant la légalité & concordance avec les réglemens constitutionnels, aujourd'hui en vigueur, ont été par plus d'une représentation, quoique sans effet, démontrées de manière, que le gouvernement n'y a répondu autrement que par voie d'autorité. „

„ De même, que le gouvernement par les mêmes décrets, pour imprimer un caractère d'illégalité aux assemblées provinciales de l'année passée, a cru être dans son pouvoir d'interpréter sans concours ou consentement de l'état, la loi constitutionnelle de l'année 1754, & de déclarer en outre que les corps des députés ne pouvoient intervenir dans les résultats provinciaux, qui auroient été faits au sermo collegiis ; ni que la députation ordinaire en aucun cas ne peut se laisser augmenter par d'autres membres de l'état, dans le tems cependant que le gouvernement reconnoissant dans le plan pour le subsidé fixé l'année 1754, ce droit d'intervention dans les résultats, comme loi incommutable, a clairement exprimé ce même droit par le régleme de l'année 1754 & qui depuis ce tems est resté en usage ; à quel usage & à quelle loi comme fondés dans un contrat (ainsi que par plus d'un mémoire il a été prouvé authentiquement) ne peut être dérogé soit par voie d'interprétation, ou autrement, sans le consentement de l'état ; de même que le redoublement de conseil dans la députation ordinaire par l'accès d'autres membres de l'état, est non-seulement de la nature d'une bonne direction, mais aussi se trouve en usage même dans les provinces voisines sous le nom d'assemblées des présens. „

„ La chatellenie a pris encore en considération, combien de familles distinguées se trouvent exposées à leur ruine par la déclaration de S. M. du 13 xbre 1787, interdisant aux pensionnaires, secrétaires & greffiers de continuer leurs fonctions d'avocat ; fonctions qu'ils avoient sous la garantie des loix & à grands fraix de leurs parens, entre-

*prises & cultivées avec un travail infatigable ; un état, qui étoit aussi sacré dans leur personne que tout autre état reconnu & adopté dans le pays ; un état qui leur appartenoit titulo oneroso ; un état duquel ils étoient véritables propriétaires, duquel par conséquent ils ne pouvoient être dépouillés tant selon le droit naturel, que selon le droit des gens, sans que la privation fût suivie de l'indemnité, quand même le bien public l'eût réellement exigé ; & cela particulièrement dans un tems où les pensions se trouvent encore sur l'ancien pied, tandis que les comestibles & autres victuailles sont augmentés en prix de plus du double, & qu'à peine il existe deux places de conseillers d'administration, dont la pension équivaut à ce que gagne un maître maçon ou menuisier, pas même à la pension d'un grand nombre d'employés subalternes ; ce n'étoit donc pas par voie de dispense ou d'exception qu'il faut offrir à ces personnes de leur restituer leur état titulo precariū pour des circonstances particulières dans lesquelles elles pourroient se trouver, & dans lesquelles elles se trouvent presque toutes, mais c'étoit par règle générale, qu'on leur devoit conserver leur propriété, & établir l'exception seulement conjointement avec une indemnité concurrente & simultanée pour les cas particuliers dans lesquels cette exception pourroit être nécessaire ; ce qui aussi a déjà été humblement démontré, quoique aussi sans effet, par représentation antérieure. „*

„ En outre considéré qu'il ait dû résulter delà naturellement une certaine défiance sur l'acte de ratification ; défiance qui est augmentée encore par l'édit du 17 Décembre 1787, & par la manière dont il a été enregistré au conseil de Brabant ; „

„ Que les événemens déplorables, arrivés depuis, tant à Bruxelles & Anvers, qu'à Malines & Louvain, tant à l'égard du peuple en général, que de chaque citoyen en particulier, ont de plus en plus jetté l'alarme en Flandre, & ont fait craindre que le moment étoit venu, auquel les Belges alloient être traités d'une toute autre manière que par droit & sentence, sous prétexte de raison d'état, comme s'exprime certaine dépêche du 8 Août 1788, contraire à toutes nos loix & constitutions ; „

„ Que la chatellenie tâcheroit en vain de passer

sons silence le dépérissement général des études, la chose étant trop notoire; en sorte qu'il est vraiment douloureux à voir l'embaras des parens, non-seulement pour faire instruire leurs enfans, mais même pour leur trouver un emplacement; »

» Que le démembrement, pour ne pas dire la suppression de l'université de Louvain, la première peut-être de l'univers, ne fait qu'anticiper la chute des études; „

» Que la dispersion des théologiens de tous les diocèses du Pays-Bas par l'averfion du séminaire-général, l'opposition des évêques & de tout le clergé (& par conséquent de la partie de la nation la plus éclairée & la plus compétente en cette matiere) contre cet établissement; l'exil de la plupart des membres de la dite université, résultant aussi de ce même projet; la maniere dont il a été annoncé, son plan & ses vues, comme aussi les moyens par lesquels on le maintient, combiné tout ensemble avec les nouvelles lois sur le mariage, & avec quelques autres émanées en fait de matieres ecclésiastiques, ont opéré une impression trop vive sur tous les esprits, pour que la justice de Sa Majesté puisse différer plus long-tems de tendre une main propice à son peuple désoté, en laissant décider canoniquement par un concile national l'état des affaires ecclésiastiques, à l'exemple de ses glorieux ancêtres & de l'église catholique-romaine, & pour l'ordre civil, en laissant terminer les infractions encore subsistantes dans une conférence réciproque, selon ce que S. M. a promis à l'article 4me de la ratification; „

» Finalement considéré, que toutes les représentations qui ont été faites relativement aux susdits points, ne peuvent exiger un plus grand développement, qui toutes cependant ont été sans succès: „

„ Est résolu par résultat des trois membres votans de cette chatellenie (prétendant persévérer invariablement dans le zèle pour le service royal, dont la chatellenie a donné des marques si multipliées, & proteste d'en donner en tout tems), qu'elle désireroit en ce moment de donner l'essor à ce même zèle; mais qu'en fideles sujets, elle est d'opinion que l'intérêt même de S. M. aussi bien que le repos de ses fideles Flamands exigent, que S. M. soit convaincue sans délai de la nécessité de lever les

*infractions & entraves ci-dessus reprises, telles en matiere ecclésiastique par des moyens canoniques, & celles en matiere civile en donnant exécution au 4me. article de la ratification; & comme les représentations multipliées n'ont pu obtenir cet effet, la chatellenie se trouve obligée, en acquit de son serment, de ne pouvoir consentir dans l'emprunt demandé avant que le tout ci-dessus mentionné se trouve complètement & réellement redressé; c'est pourquoi son avis porte, que les états supplioient S. M. très-humblement & très-instamment, de faire renaitre par un tel redressement de choses, l'occasion, pour que les Flamands puissent témoigner leur attachement aux vrais intérêts & à la gloire de S. M. „*

*Actum le 4 Novembre 1788. „*

## F R A N C E.

PARIS (le 7 Novembre). Il a été question déjà depuis quelque tems de changemens ultérieurs dans le ministère de France; & l'ordinaire dernier l'on écrivoit de Paris, que M. le comte de Brienne, ministre de la guerre, avoit donné le 24 Novembre, son dernier dîner ministériel, puisqu'il étoit décidé, qu'il quitteroit sa place dans peu de jours, pour la céder à M. le comte de Puysegur: cependant cette nouvelle ne paroît pas encore bien constatée. — M. Dampierre, Vicaire-général de l'archevêque de Paris, vient d'être nommé évêque d'Orange, à la place de M. Dutillet, l'honneur du clergé, autant par sa piété, que par sa bienfaisance. Ce dernier prélat passe au Siege de Grenoble.

L'enthousiasme de liberté, l'intérêt aux affaires publiques s'est manifesté subitement dans toutes les classes des citoyens François, à la suite de l'insouciance que la longue habitude du joug paroïsoit avoir comme enracinée. La révolution qui s'est opérée à cet

égard dans le caractère de ce peuple , fera aussi mémorable , que celle qu'on espere voir bientôt s'accomplir dans son gouvernement. Tous les esprits sont portés vers cet objet ; & nous pourrions suffire à peine à rappeler ici , soit les mémoires particuliers , protestations , arrêtés , réclamations , par lesquels des provinces entières , des villes , des communautés , un grand nombre de corps particuliers établissent ou prétendent fonder leurs droits pour être représentés aux états. C'est toujours le tiers-états qui se distingue , & on peut dire qu'il a pour lui le cri général , même celui des nobles & des ecclésiastiques bien intentionnés. Il n'est que trop connu que ces deux premiers ordres , mais sur-tout celui de la noblesse , ont été souvent & sont encore tous les jours les dupes des artifices des cours , qu'ils sacrifient la chose publique à des promesses ou des menaces que le pouvoir sait habilement employer. C'est donc avec raison que le tiers-état , qui est véritablement le corps de la nation \* , prétend contrebalancer une influence qui si souvent lui a été funeste. On a vu dans toutes les gazettes l'arrêté vigoureux de la ville de Nantes pour la représentation du tiers-ordre aux états-généraux en nombre égal à celui des deux autres ordres. Il paroît un mémoire de la ville de Rouen , revêtu de 12 mille signatures , qui va directement au même but. Les Lyonnais , les habitans de Nîmes , ceux du pays Messin , réclament également en faveur du tiers-ordre. On a découvert qu'en 1565 , la province de l'isle-de-France avoit ses états particuliers , & l'on s'attend aussi à de nouvelles prétentions de ses habitans.

Les

\* Dern.  
Journ. p.  
490.

Les états sont indiqués par les notables pour le lieu de leur assemblée dans la ville de Soissons : la cour, c'est-à-dire, le monarque & ses freres viendront s'établir à Compiègne, tandis que la reine passera, tout le tems que dureront les comices, à St. Cyr, dans un appartement, qu'on lui prépare : les politiques prétendent, que l'assemblée nationale ne seroit bien tenue qu'à Paris, où tout est prêt pour loger les membres convoqués, & où il y a des salles, propres à leur assemblée, sous l'œil d'un public éclairé, & à portée d'entendre les jugemens de l'opinion générale.

La cherté du pain commence à inquiéter la capitale. On a vu, le 29, vers la fin du jour, une scene vraiment déchirante. Un pere & une mere de cinq enfans n'avoient pas de quoi nourrir eux & leur famille : dans les convulsions de leur désespoir, ils ont conduit leur cinq rejettons sur les bords de la riviere ; & pour attirer sur ces innocens les sentimens de la pitié publique, ils se sont précipités dans la Seine ; ils se tenoient l'un l'autre ; on a sans doute volé sans délai à leur secours ; on les a même retirés, peu de tems après leur naufrage, mais ils étoient déjà morts. Le peuple, témoin de ce spectacle d'horreur, en a répandu des larmes : chacun cherchoit à consoler les cinq orphelins, qui pouffoient des cris lamentables. Les plus humains ont emmené ces intéressantes victimes, à qui la bienfaisance, si prônée dans ce siecle, auroit sans doute conservé les parens, si elle alloit elle-même chercher, dans les réduits cachés de l'indigence ceux, qui, dans cette dure saison,

sont honteux de leur misere & meurent de faim & froid, dans le silence & la retraite (a).

— Au milieu des horreurs d'une famine qui s'annonce d'une maniere terrible, la grande affaire ce sont les spectacles. Les Romains parvenus au point de la dégradation la plus honteuse, demandoient au moins *panem & circenses*; nous nous contentons du dernier, la fureur mimique étant devenue notre tout. L'ouverture du nouveau théâtre des *Thuileries* se fera le 1 Janvier. Il y aura des *grands bouffons Italiens*, où les meilleurs *Tenore* & *cantatrices* de l'Italie seront employés. On représentera, en outre, des pieces trop bonnes pour les *Variétés* & pas assez bonnes pour les *François*. Lorsque cette nouvelle troupe aura enlevé aux *Italiens-François* tous leurs spectateurs, on changera le nom de ce théâtre en celui du théâtre de *Monsieur*; & alors, on y jouera toutes les pieces, concurremment avec les comédiens de la nation. Ceux-ci ont été obligés de rappeler le tragédien *Lavive*, qui reparoîtra sur la scene après Pâques. Il paroît une nouvelle comete que M. Messier astronome de la Marine, a découverte, le 26 Novembre: elle paroîsoit dans la *Grande-Ourse*, près de l'étoile *Psi*. On la voyoit très-bien avec les lunettes; mais elle

---

(a) Voilà le funeste effet de ces sociétés philanthropiques qui ont attiré à eux les aumônes ci-devant distribuées par les mains charitables & intelligentes des pasteurs \*. Tout pauvre ou malade qui n'a pas quelque singularité propre à figurer dans les gazettes, à faire remarquer & exalter son bienfaiteur, est oublié. Les pauvres honteux aiment encore mieux se jeter dans la Seine que de se faire proclamer dans le *Mercur* ou le *Journal de Paris*. — Div. obs. 15 Sept. 1785, p. 94 & suiv. — 15 Août 1786, p. 629.

\* Ci-dessus  
p. 584. —  
1 Août  
1785, p.  
500.



n'étoit pas encore visible à la vue simple. Le noyau en est brillant, environné de nébulosité avec une queue de deux à trois degrés d'étendue, mais d'une lumière très-foible. A 1 heure 39 minutes du matin, tems vrai, son ascension droite étoit de 166 degrés 46 minutes, & sa déclinaison de 47 degrés 29 minutes boréale : à 2 heures 58 minutes de la même nuit, son ascension droite avoit diminué de 1 minute 30 secondes, & sa déclinaison avoit augmenté de 14 minutes 30 secondes. L'on voit par ces observations que son mouvement en ascension droite est très-lent, & qu'il augmente beaucoup en déclinaison, en s'élevant vers le pôle du Nord.

## M O R T S.

Le prince regnant de Nassau-Weilbourg, beau-frere de S. A. S. le prince Stadhouder, ci-devant général de cavalerie, & gouverneur de Maestricht, au service de la république, est mort subitement à Kirchem-Pohland, d'une attaque d'apoplexie, dans la 54me année de son âge.

Chrétien-Frédéric, baron Guldencron, chevalier de l'ordre du Dannebrog, conseiller-privé de Sa Maj. le roi de Danemarck, chambellan & son envoyé-extraordinaire à la cour impériale & royale, est mort à Vienne le 10 Novembre, âgé de 48 ans.

Henri Postel, Jésuite, né à Binche, petite ville du Hainaut en 1706, est mort à Douay le 7 Novembre. Il avoit professé la philosophie & la théologie dans cette ville pendant un grand nombre d'années. La précision, la solidité & la clarté qui distinguent ses écrits, en font rechercher sa collection. L'empressement de l'entendre fit souvent désertter les autres leçons. Dans le même tems il donna au public un ouvrage en deux volumes intitulé, *L'Incrédule conduit à la religion &c.* Le 1er. vol. est dirigé contre les athées, les déis-

tes & autres incrédules, le second n'est qu'un précis de controverses contre les différens sectaires. L'élégance & la légèreté du style n'égalent pas la force du raisonnement qui regne dans cet ouvrage. L'auteur, en l'annonçant par la voie des périodistes, a donné le défi formel de faire voir quelque défaut de logique dans les divers raisonnemens qu'il oppoisoit aux erreurs dominantes. Ce défi ne fut jamais accepté, & l'ouvrage est demeuré sans réponse, comme il demeurera toujours, aussi long-tems qu'on n'en voudra donner que de raisonnable.



Le *balai* est le mot de la dernière énigme.

**C**ELUI qui me nourrit, meurt par ma violence,  
Et son trépas aussi cause ma propre mort;  
Bien que je vive en terre, en l'air je m'aime fort,  
Et sans un compagnon je n'ai point d'existence.

---



---

T A B L E.

TURQUIE	{ Constantinople.	593
	{ Alger.	594
RUSSIE	( Pétersbourg.	595
POLOGNE	( Varsovie.	597
ESPAGNE	( Madrid.	602
SUEDE	( Stockholm.	605
DANEMARCK	( Coppenhague.	606
ANGLETERRE	( Londres.	608
ITALIE	{ Rome.	609
	{ Naples.	615
	{ Vienne.	619
	{ Gratz.	623
	{ Leipzig.	624
ALLEMAGNE	{ Berlin.	625
	{ Ratisbonne.	627
	{ Liege.	632
	{ Bonn.	ibid.
PAYS-BAS	{ La Haye.	633
	{ Bruxelles.	ibid.
FRANCE	( Paris.	639
MORTS		643

## T A B L E

Alphabétique des matieres de Littérature,  
depuis le 1 Septembre 1788.

<i>A</i> ctes de l'assemblée des évêques de la Toscane, 1 Nov.,	381
<i>Annales de la petite Russie, &amp;c.</i> par J. Benoît Scherer, 15 Sept.,	103
<i>Anneaux magiques</i> , 15 Nov.,	430
<i>Art (l') d'apprendre sans maître, &amp; d'enseigner en même tems le Latin d'après nature, &amp; le François d'après le Latin, &amp;c.</i> par feu M. le Bel, 1 Oct.,	170
<i>Bollandistes supprimés</i> , 15 Nov.	460
<i>Bonheur (le) dans les campagnes</i> , 15 Décembre,	586
<i>Bref du pape, au roi de Naples</i> , 15 Oct.,	286
— à l'évêque de Motala, concernant la théorie du mariage, 1 Nov.,	371
15 Nov.,	450
<i>Capucin-poëte</i> , 1 Sept.,	68
1 Oct.,	233
<i>Carte du Pays-Bas</i> , 1 Sept.,	32
<i>Carte e documenti &amp;c. Ecris &amp; documens concernant la nullité de la sentence publiée le 10 Août 1788, dans la cause du mariage du duc &amp; de la duchesse de Madaloni</i> , 1 Déc.,	512
<i>Commentaires de César, avec des notes historiques, critiques &amp; militaires, par le comte Turpin de Crissé</i> , 15 Oct.,	243
<i>Considérations sur l'esprit &amp; les mœurs</i> , 1 Nov.,	323

<i>Croisades justifiées par les philosophes qui les censurent</i> , 15 Déc.,	596
<i>Défense des lettres de Pline sur les chrétiens, contre les objections de M. Semler. Par M. Haversaat</i> , 15 Nov.,	425
<i>Disceptatio forentis de illuminato crimine facti litterarii &amp; typographici, habita a G. J. de Buineck, &amp;c.</i> 1 Oct.	186
<i>Discours de M. Spiegel sur l'Ausklaerung &amp; le P. Hedderich</i> , 15 Déc.,	632
<i>Dissertatio juris ecclesiastici Germanici &amp;c. Quam præside Philippo Hedderich &amp;c.</i> 15 Oct.,	267
<i>Dissertation historique sur les dispenses épiscopales, &amp;c. par M. Kübel</i> , 1 Sept.,	14
<i>Documenta è variis veteris testamenti historiiis petita, modulis rythmicis &amp;c.</i> 1 Nov.	339
<i>Dolbreuse, ou l'homme du siècle ramené à la vérité par le sentiment &amp; la raison. Par M. Loaisel de Tréogate</i> , 1 Déc.	509
<i>Ecole historique &amp; morale du soldat &amp; de l'officier</i> , 1 Oct.,	165
<i>Economie, vraie notion de la science ou vertu, exprimée par son nom</i> , 15 Déc.,	590
<i>Ecrivains du jour (sur les), par M. Duchosal</i> , 1 Nov.,	341
<i>Eloge funèbre de messire Jean Marduel, par M. l'abbé Michel</i> , 15 Décemb.,	583
<i>Encyclopédie méthodique</i> , 1 Sept.,	31
<i>Énéide (l') de Virgile travestie, par Blumauer</i> , 1 Sept.,	20
<i>Étymologie de la particule on</i> , 15 Déc.,	589
<i>Examen du livre intitulé : Considérations sur la guerre actuelle des Turcs, par M. de Volney. Par M. de Peyssonnel</i> , 1 Sept.,	22

Exercitium theologicum ex dogmaticâ, de  
christo. Præsïde H. Schorr, &c. 1 Déc. ,  
510

Femme (la) infidelle , 1 Décemb. , 495  
Fénélon, poëme , par M. Marchant , 1 Sept. ,  
29

Grand-Visir, traits qui lui font honneur ,  
1 Sept. , 53  
15 Oct. , 306  
Grêle , sa formation , 1 Sept. , 67

Histoire d'Elisabeth reine d'Angleterre. Par  
Melle. de Keralio , 1 Sept. , 3  
— de Danemarck , par M. P. H. Mallet &c.  
15 Décemb. , 567  
— abrégée du tiers-état de Brabant , &c.  
par M. Ernst , 1 Décemb. , 490  
— des découvertes & des voyages faits dans  
le nord , par M. J. R. Forster , 15 Déc. ,  
563

Historia Nigræ Sylvæ. Par dom Gerbert ,  
ibid. 503

Hommages à la divinité de James Fordice ,  
15 Décemb. , 581

Jardin Anglois (le) , ou variétés tant ori-  
naires que traduites , 15 Décemb. 588

Jésus-Christ notre amour. Par M. de Fon-  
tenay , 1 Nov. , 340

Inscription placée aux eaux de Plombières ,  
15 Nov. , 427

Journal hist. & litt. défendu par le vicariat  
de Mayence , 15 Sept. , 159

Lecture (sur la) de la Bible en langue vul-  
gaire , 1 Oct. , 167

<i>Lettre d'un voyageur à M. le baron de L... sur la guerre des Turcs</i> , 1 Sept.,	25
— sur l'influence, 15 Sept.,	151
— d'un curé du diocèse de Lyon, à ses confrères, sur les causes de l'enlèvement de M. Bonjour, 1 Oct.,	171
— à l'auteur du Journal, sur la chasse du diable, 1 Nov.,	342
— de l'archevêque de Malines, sur le séminaire-général, 15 Nov.,	463
<i>Linguet proscriptions de ses Annales en France</i> , 15 Oct.,	315
<i>Londres &amp; ses environs, ou guide des voyageurs &amp;c.</i> , 15 Sept.,	106
<i>Manuel des oisifs, &amp;c.</i> 15 Sept.,	104
— <i>lexique, &amp;c.</i> 15 Nov.,	416
<i>Mélanges de littérature &amp; d'histoire, par H. baron de Villenfagne</i> , 1 Nov.,	337
<i>Mémoire de M. le chev. de Soyecourt, sur les expériences données en preuve de la châtéur latente, &amp;c.</i> 1. Sept.,	10
<i>Mémoires académiques ou nouvelles découvertes sur la lumière, relatives aux points les plus importans de l'optique. Par M. Marat</i> , 15 Nov.,	421
<i>Missionnaires de la Chine, justifiés par l'empereur</i> , 15 Déc.,	614
<i>Modeles (les) du clergé, ou vies édifiantes, &amp;c.</i> 15 Nov.,	429
<i>Negres observations sur leur affranchissement</i> , 1 Sept.,	41
<i>Nonciatures, raisons qui semblent incliner la diete en leur faveur</i> , 15 Déc.,	630
<i>Note sur les baleines</i> , 15 Sept.,	135
— sur les passages de la Turquie en Transylvanie, 1 Oct.,	210
— sur le camp de Semlin, <i>ibid.</i>	211

- sur l'antré de *Veterani*, ibid.
- sur la conduite loyale des protestans à l'égard des catholiques, ibid. 220
- sur les curés & les fonctions pastorales, ibid. 235
- sur l'immunité des religieux, 15 Oct., 293
- sur le fléau de la guerre, ibid. 298
- sur la guerre actuelle avec les Turcs, ibid. 301, 306
- 1 Nov., 387
- sur les instituteurs philosophiques, 1 Oct., 308
- sur les mariages entre proches parens, ibid.
- sur la différence qu'il y a entre une diete libre & une diete confédérée, en Pologne, 1 Nov., 357
- sur la politique des cours, ibid. 366
- sur la pluralité des bénéfices, ibid. 369
- sur la cour de Rome, ibid. 371 379
- sur le changement du caractère national, ibid. 387
- sur les changemens projetés en France, ibid. 389
- sur l'incendie de l'église de Montmartre, ibid. 390
- sur l'épiscopat, 15 Nov., 455 456
- sur l'attachement des religieuses à leur état, ibid. 458
- sur la vertu des hommes publics, 1 Déc., 532
- sur les suppressions des maisons religieuses dans les états de S. M. I. ibid. 535
- sur la tactique, ibid. 552
- sur l'appel au S. Siege, ibid. 380
- Notice biographique du peintre *Grainsborough*, 1 Sept., 73

— du P. Jaquier, <i>minime</i> ,	ibid.
— de M. Filangieri,	ibid. 74
— du duc de Richelieu,	ibid. 77
— du comte de Vaux, 15 Oct.	318
— du peintre Pujos, 1 Nov.,	395
— du marquis de Chastellux, 15 Nov.,	476
— du duc de Biron,	ibid. 477
— du général de Wunsch,	ibid.
— du P. J. B. Geoffroy, 1 Déc.,	483
— du P. Henri Postel, 15 Décemb.	642

*Oraison funebre de Louise-Marie de France, &c. par M. l'abbé d'Amalric, 1 Nov.,*

	332
— par M. François,	ibid. 335

*Panegyrique de S. Vincent-de-Paul; par M. l'abbé de S. Martin, 1 Décemb.*

*Panthéon, sépulture des rois d'Espagne, 15 Déc.*

*Partage (du) de la peau de l'ours, &c. 1 Sept.*

*Réflexions sur la Pro memoria présentée à la diete de l'empire, touchant les nonciatures, de la part de l'archevêque-électeur de Cologne, 1 Décemb.*

— *sur les immunités ecclésiastiques, considérées dans leurs rapports avec les maximes du droit public & l'intérêt national, par M. C., avocat, & M. l'abbé de M. 15 Décemb.*

*Religieux Belges, leur éloge, 1 Sept. 71*

*Religion (la) appui des états; ode, par M. Sabatier de Cavaillon, 15 Sept. 109*

*Religion chrétienne (la) justifiée au tribunal de la philosophie & de la politique, &c. Par M. l'abbé B\*\*\*. 1 Nov. 327*



<i>Rescrits de S. A. E. de Baviere, en faveur des nonciatures, 1 Oct.</i>	217
15 Nov.	470
<i>Résolution de la ville de Gand au sujet de la constitution Belgique, 15 Déc.</i>	634
— <i>De la chatellenie d'Audenarde, ibid.</i>	
<i>Salomon (le petit), ou le véritable ami, &amp;c. Par M. d'Aligre, 15 Nov.</i>	403
<i>Sermons de M. l'abbé de Cambacérés, 1 Oct.</i>	163
— <i>du P. Geoffroy, auxquels on a joint les oraisons funebres de Messire M. Pon- cet de la riviere, ancien évêque de Troyes, 1 Décemb.</i>	483
<i>Sociétés philanthropiques, leurs funestes effets, 15 Décemb.</i>	642
<i>Solitudo sacra, &amp;c. Par D. Gerbert, 1 Déc.</i>	502
<i>Synonymes Latins, &amp;c. Par M. Gardin Du- mesnil, 15 Nov.</i>	426
<i>Théâtre, corrige-t-il les mœurs? 1 Oct.</i>	237
— <i>Désastres qui le désolent, ibid.</i>	231
— <i>Eglise convertie en théâtre, 15 Nov.</i>	460
<i>Théologie pastorale, ce qu'on doit entendre par-là, 15 Nov.</i>	428
<i>Tractatus de verâ religione, &amp; de ecclesiâ Christi. Auctore L. Bailly, 1 Décemb.</i>	508
<i>Vienne (l'ancien &amp; le nouveau), 1 Déc.</i>	537
<i>Voyage en Italie, en Egypte, au Mont- Liban, &amp; en Palestine ou Terre-Sainte; par M. l'abbé de Binos, 15 Sept.</i>	83
— <i>De provence, &amp;c. par M. l'abbé Papon, 15 Nov.</i>	411
<i>Université, projet d'en établir une à Liege, 15 Décemb.</i>	632
<i>Usure (de l') par M. l'abbé Rossignol, 15 Nov.</i>	416





